

VOCATION ET FORME DE VIE DANS L'ÉGLISE

Cette 1^{ère} constitution définit notre identité et notre mission dans l'Église.

Dieu est amour : celui qui demeure dans l'amour demeure en Dieu et Dieu demeure en lui. 1 Jn 4,16

Benoît XVI *Dieu est amour* n°1 : Ces paroles de la 1^{ère} Lettre de s^t Jean expriment avec une particulière clarté ce qui fait le centre de la foi chrétienne : l'image chrétienne de Dieu, ainsi que l'image de l'homme et de son chemin, qui en découle. De plus, dans ce même verset, Jean nous offre pour ainsi dire une formule synthétique de l'existence chrétienne : *Nous avons reconnu et nous avons cru que l'amour de Dieu est parmi nous.* « Nous avons cru à l'amour de Dieu » : c'est ainsi que le chrétien peut exprimer le choix fondamental de sa vie. À l'origine du fait d'être chrétien, il n'y a pas une décision éthique ou une grande idée, mais la rencontre avec un événement, avec une Personne, qui donne à la vie un nouvel horizon et par là une orientation décisive. Dans son Évangile, Jean avait exprimé cet événement par ces mots : *Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique : ainsi tout homme qui croit en lui obtiendra la vie éternelle* (3,16). Comme Dieu nous a aimés le premier, l'amour n'est plus seulement un commandement, mais il est la réponse au don de l'amour par lequel Dieu vient à notre rencontre.

n°2 : L'amour de Dieu pour nous est une question fondamentale pour la vie et pose des interrogations décisives sur qui est Dieu et sur qui nous sommes.

n°18 : L'amour grandit par l'amour. L'amour est « divin » parce qu'il vient de Dieu et qu'il nous unit à Dieu, et, à travers ce processus d'unification, il nous transforme en un Nous, qui surpasse nos divisions et qui nous fait devenir un, jusqu'à ce que, à la fin, Dieu soit *tout en tous* (1 Co 15,28).

Notre s^t Fondateur *TAD* Livre 1 chap.XV : Sitôt que l'homme pense un peu attentivement à la Divinité il sent une certaine douce émotion de cœur, qui témoigne que Dieu est Dieu du cœur humain. Cette confiance que le cœur humain prend naturellement en Dieu, ne peut certes provenir que de la bonne convenance qu'il y a entre cette divine Bonté et notre âme. Nous sommes créés à l'image et ressemblance de Dieu : qu'est-ce à dire cela ? Sinon que nous avons une extrême convenance avec sa divine Majesté. Notre âme est spirituelle, indivisible, immortelle, entend, veut, et librement est capable de juger, discourir, savoir, et avoir des vertus ; en quoi elle ressemble à Dieu. L'homme se connaît et s'aime soi-même, par des actes produits et exprimés de son entendement et de sa volonté, qui distingués l'un de l'autre demeurent inséparablement unis en l'âme. Ainsi le Fils procède du Père, comme sa connaissance exprimée, et le Saint-Esprit, comme l'amour produit du Père et du Fils, personnes distinctes entre elles et néanmoins unies, ains une très unique indivisible Divinité.

Mais outre cette convenance de similitude, il y a une correspondance entre Dieu et l'homme pour leur réciproque perfection. L'un a grand besoin et grande capacité de recevoir du bien ; et l'autre grande abondance et grande inclination pour en donner. C'est donc un doux et désirable rencontre, que celui de l'affluence et de l'indigence, et la divine Bonté a plus de plaisir à donner ses grâces, que nous à les recevoir. (...)

Notre âme considérant que rien ne la contente parfaitement, et que sa capacité ne peut être remplie par chose quelconque qui soit au monde ; voyant que son entendement a une inclination infinie, de savoir toujours davantage, et sa volonté un appétit insatiable d'aimer et trouver du bien, n'a-t-elle pas raison de s'exclamer : Ah, donc je ne suis pas faite pour ce monde ? Il y a quelque souverain Bien duquel je dépends, et quelque Ouvrier infini qui a imprimé en moi cet interminable désir de savoir, et cet appétit que ne peut être assouvi. C'est pourquoi il faut que je tende et m'étende vers Lui, pour m'unir et joindre à sa Bonté, à laquelle j'appartiens et je suis. Telle est la convenance que nous avons avec Dieu.

Livre 12 chap.XIII : Ô amour éternel, mon âme vous requiert et vous choisit éternellement ! Ou aimer ou mourir ! Mourir et aimer ! Mourir à tout autre amour pour vivre à celui de Jésus.

Vatican II *Perfectæ caritatis* n°1 : La recherche de la charité parfaite par les conseils évangéliques a pour origine l'enseignement et l'exemple du Divin Maître, et apparaît comme un signe lumineux du Royaume des cieux.

Notre s^{te} Mère *Méditations pour la solitude* III p.36 : Considérez que vous n'étiez pas capable de vous donner vous-même à une vocation si sainte ; c'est Dieu qui vous y a appelée par un amour incomparable, vous faisant contraindre sans violence de sortir de Sodome et d'entrer en son banquet. La vie religieuse n'est pas une vie naturelle, elle est au-dessus de la nature ; il faut que la grâce la donne, et soit l'âme de cette vie.

p.39 : Ô divin Maître, qui m'avez appelée, parce que tel a été votre amour envers moi, par votre grâce, faites que je vous suive, non de loin, mais pas à pas.

Ps 144, 8-9 : *Le Seigneur est tendresse et pitié, lent à la colère et plein d'amour ; la bonté du Seigneur est pour tous, sa tendresse, pour toutes ses œuvres.*

... Soyons fidèles à demeurer auprès de Lui, et ne le quittons point, sinon pour voir et faire ce qu'il nous commandera, puis retirons-nous promptement, et nous remettons en cette sainte et simple attention et occupation auprès de Lui. Rép. 36

Notre s^{te} Mère *Réponses* p.36 : Puisque ce divin Seigneur daigne habiter continuellement en nous comme dans son temple, je vous supplie, *soyons fidèles à demeurer auprès de Lui, et ne le quittons point, sinon pour voir et faire ce qu'il nous commandera, puis retirons-nous promptement, et nous remettons en cette sainte et simple attention et occupation auprès de Lui.* Cette pratique est un grand moyen de faire toutes nos actions avec perfection. C'est pourquoi je vous la recommande de tout mon cœur. Notre b^x Père disait que nous étions toujours en présence de Dieu en toutes nos actions quand nous les faisons purement pour l'amour de Dieu, et que nous devons seulement être bien fidèles de remettre fréquemment notre esprit en Dieu.

Mère MM Ponnet *Commentaire du Directoire* p. 228 : Quel esprit doit nous animer dans nos rapports avec Dieu ? L'amour. Toute la vie spirituelle de la Visitation c'est de croire à l'amour et de répondre à l'amour. S'efforcer de se tenir dans cet esprit d'amour. C'est l'esprit de Dieu ; et puisque la sainteté consiste dans notre ressemblance avec Dieu, nous serons saintes en proportion de ce que nous serons animées de l'esprit de Dieu, c'est-à-dire de l'esprit d'amour. Dieu est charité ; la perfection d'une Visitandine, c'est d'être charité. C'est l'esprit d'amour qui fait la grandeur, la perfection, la sainteté de notre vie. De là, l'importance qu'il y a à travailler à accroître l'amour.

En résumé : la vie d'une fille de la Visitation est essentiellement une vie d'amour. Quand elle contemple Dieu, c'est son amour qu'elle regarde. Sa manière d'être, ses rapports avec Dieu : l'amour. Sa manière d'aller à Dieu, son travail, le motif de ses actes, l'esprit dont elle anime sa vie : l'amour. Tout est dans l'amour. L'amour suffit. L'amour donne le prix à tout.

Ct 2,3-4 : *J'ai désiré son ombre et je m'y suis assise : son fruit est doux à mon palais. Il m'a menée vers la maison du vin : l'enseigne au-dessus de moi est « Amour ».*

1 L'Ordre de la Visitation Sainte Marie a été fondée par saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal, sous l'inspiration du Saint-Esprit, « pour donner à Dieu des filles d'oraison, si intérieures qu'elles soient trouvées dignes de l'adorer en esprit et en vérité ».

« *L'Ordre de la Visitation Sainte-Marie a été fondé par saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal* »

Notre s^t Fondateur *État du diocèse de Genève* 1618 pour la visite ad limina faite en son nom par Dom Juste Guérin XXIII p.321 : Il y a ici à Annecy une Congrégation de femmes gardant la clôture, sous le vocable de la **Visitation Sainte-Marie**, qui demande actuellement à être admise par le Saint-Siège au titre d'**Ordre** religieux sous la **règle de st Augustin**.

Notre s^t Fondateur *Lettre à Don Juste Guérin* 5.10/03/1618 XVIII p.186 : Si enfin on ne peut rien faire (faire séjourner plusieurs années des veuves jusqu'à la résolution de leurs affaires et permettre l'entrée des retraitantes), il faudra au moins tâcher d'obtenir que cette Congrégation soit mise en titre de Religion (**Ordre**), mais avec rémission de dire le grand Office.

Notre s^t Fondateur *Lettre* 18.19/07/1618 XVIII p.248 : J'ai reçu de Rome commission d'ériger cette Congrégation en titre de Religion, avec tous les privilèges, prééminences, immunités et grâces qu'ont toutes les autres Religions, et ce, sous la Règle de S^t Augustin.

Note : Le Bref d'érection de la Visitation en Ordre religieux est du 23.04.1618.

Note p.302 : Notre s^t Fondateur approuve ses Constitutions le 9.10.1618. C'est le 16.10 que fut mis en exécution le Bref de Paul V. Ce jour-là, François de Sales, comme fondateur et commis du Saint-Siège apostolique, vint au monastère et ordonna que l'on gardât la clôture selon le Concile de Trente et la solennité des vœux, faisant entendre la grâce et l'honneur que Dieu faisait à cette petite Congrégation d'une petite nymphe l'avoir rendue si promptement une mère abeille. (*D'après l'histoire du 1^{er} Monastère d'Annecy par la Mère FM de Chaugy*).

La 1^{ère} mention du nom de **Visitation** apparaît dans la lettre de notre s^t Fondateur du 8.02.1610 à M. de Blonay : *Je vous donne avis que, par la divine miséricorde, le temps de la visitation approche ; je veux dire qu'enfin nos conclusions sont prises et que nous attendons à ce printemps M^{me} de Chantal pour commencer notre Congrégation. C'est le 1.07.1610, que notre s^t Fondateur donna à la petite Congrégation « officiellement » le nom de Visitation de Notre-Dame.*

On peut lire dans le petit livre : *La Visitation Sainte Marie* (éd. Letouzey et Ané p.58) : La dévotion qu'il inspira à ses filles envers la Sainte Vierge fut si profonde que les pauvres et les malades le remarquèrent et la voix populaire » donnera le nom de **Sainte-Marie**. C'était donc à partir de 1612. Le tout se fonda en l'appellation : Visitation Sainte-Marie.

Nos fondateurs sont des **saints** :

François de Sales : béatification le 8.01.1662 (le bref d'Alexandre VII fut signé le 28.12.1661) ; canonisation le 19.04.1665 ; bref du doctorat par Pie IX 16.11.1877.

Jeanne de Chantal : bref de béatification est signé le 13.11.1751 ; la bulle de canonisation par Clément XIII est du 16.07.1767.

« *sous l'inspiration du Saint-Esprit* »

Mère FM de Chaugy I p.132 : Les fêtes de Pentecôte s'approchant, notre b^x Père désirait commencer la Congrégation ce jour-là, « afin, disait-il, que nos filles, enfermées comme dans **un petit cénacle**, reçoivent le Saint-Esprit, soient enivrées de ce moût divin, qui ne leur fasse pas seulement parler d'un nouveau langage, mais vivre d'une nouvelle vie ».

Notre s^t Fondateur *Entretien XIV* p.268 : Il faut regarder quelle est la fin de notre Institut et l'intention de l'Instituteur et nous arrêter aux moyens qui sont marqués pour y correspondre. Quant à la fin de votre Institut, il ne la faut pas rechercher en l'intention qu'avaient les trois 1^{ères} Sœurs qui commencèrent, non plus qu'au 1^{er} dessein qu'avait le b^x Père Ignace, comme de même s^t François, et s^t Dominique et les autres qui ont commencé des Religions. Mais Dieu, à qui seul appartient de faire ces assemblées de piété, les a fait réussir de la façon que nous voyons qu'elles sont. Il ne faut jamais penser que ce soient les hommes qui par leurs inventions aient commencé des Religions : **c'est Dieu par l'inspiration duquel ont été composées les Règles**, qui sont les moyens propres pour parvenir à cette fin générale à tous les Religieux, de s'unir à Dieu, et au prochain pour l'amour de Dieu.

Notre s^t Fondateur *Préface des Règles et Constitutions* – 1618 : Je ne dressai pas ces constitutions selon mon seul entendement, ains beaucoup plus selon la dévote inclination des âmes qui furent si heureuses d'être **appelées par l'Esprit de Dieu** pour commencer cette si pieuse manière de vie. En quoi je ne sais comme quelques uns se sont trompés, pensant que votre Institut soit l'ouvrage de ma seule cervelle, et par conséquent moins estimable ; car, je vous prie, de quelle autorité eussé-je pu vous ordonner une telle retraite, et vous obliger à une telle sorte de vie, sinon par la concurrence de votre propre élection et volonté ? Certes, les conseils évangéliques ne peuvent être convertis en commandement par nos supérieurs, si, de nous-mêmes, librement et volontairement, nous ne nous obligeons à les observer par vœu, serment ou autre profession. (...) Venez, ô filles de la bénédiction éternelle, et, comme il fut dit à Ézékiel et au cher bien-aimé du Bien Aimé de vos âmes : Venez, tenez, prenez et mangez ce Livre, avalez-le, remplissez-en vos poitrines, et en nourrissez vos cœurs : que les paroles d'icelui demeurent jour et nuit devant vos yeux pour les méditer, et sur vos bras, pour les pratiquer, et que toutes vos entrailles en louent Dieu. (...) Bienheureuse l'âme qui observera cette Règle, car elle est fidèle et véritable. Et à toutes les âmes qui la suivront, soit à jamais données abondamment la grâce, paix, consolation du Saint-Esprit. Amen.

Mère FM de Chaugy I p.95 : Le lendemain de la Pentecôte (4 juin 1607), L'ayant retirée après la sainte Messe, avec un visage grave et sérieux, et une façon de personne tout engloutie en Dieu, il lui dit : Hé bien ! ma Fille, je suis résolu de ce que je veux faire de vous. – Et moi, Monseigneur et mon Père, je suis résolue d'obéir. Sur cela, elle se mit à genoux. Ensuite il lui proposa divers autres conditions pour l'éprouver, et il trouva que c'était une cire amollie par la chaleur divine, et disposée à recevoir toutes les formes d'une vie religieuse telle qu'il lui plairait de lui imposer. Enfin, il lui dit que ce n'était point en toutes ces manières de vie, dont il lui avait parlé, que Dieu la voulait, et là-dessus lui déclara fort amplement le dessein qu'il avait de notre cher Institut : À cette proposition, dit notre b^{se} Mère, je sentis soudain une **grande correspondance intérieure**, avec une douce satisfaction et lumière, qui m'assurait que cela était la volonté de Dieu, ce que je n'avais point senti aux autres propositions, quoique mon âme y fût entièrement soumise .

P. Jean de Villars sj *Lettre 24.07.1611-XV* p.388 : Il m'a semblé, depuis que votre naissante Congrégation est commencée, que je l'ai vue comme une Jérusalem nouvellement descendante du Ciel. Que je me suis écrié de bon cœur : Bénite soit la 1^{ère} pierre de cet édifice. Quelle est polie ! C'est un marbre bien taillé, marbre blanc, que le cœur de cette digne veuve, dont j'ai autrefois tant honoré les vertus et dont je vénère maintenant la sainteté. (...) Votre ingénieuse main a gravé sur ce marbre poli, pour un monument éternel de gloire à Dieu, ces 4 belles paroles qui sont les devises de votre cœur : Vive Jésus ! Vive Marie ! N'ai-je donc pas sujet de dire : bénite soit la pierre, béni soit l'ouvrier, et béni soit éternellement l'Architecte céleste qui, dans son idée éternelle, avait fait le projet de cet édifice ? Il me semble que cette Congrégation manquait encore à l'Église, et que **Dieu vous ait suscité en nos jours pour l'ériger**.

Ps 47,13-15 : *Longez les remparts de Sion, que vos cœurs s'éprennent de ses murs. Et vous direz aux âges qui viendront : « Ce Dieu est notre Dieu, notre guide pour les siècles ».*

« *Filles d'oraison* »

Notre s^{te} Mère-II p.186 : Je me souviens que le C^{al} de Marquemont, ayant demandé un jour à notre glorieux Père quelle intention il avait, en fondant une nouvelle religion de filles, puisque déjà on en comptait un si grand nombre, notre aimable Saint lui répondit promptement : « C'est pour donner à Dieu des filles d'oraison, et des âmes si intérieures, qu'elles soient trouvées dignes de servir sa Majesté infinie et de l'adorer, en esprit et en vérité, laissant les grands Ordres, déjà établis dans l'Église, honorer Notre-Seigneur par d'excellents exercices et des vertus éclatantes ; je veux que mes filles n'aient autre prétention que de le glorifier par leur abaissement (Lc 1,46.48) ; que ce petit Institut de la Visitation soit comme un pauvre colombier d'innocentes colombes, dont le soin et l'emploi est de méditer la loi du Seigneur, sans se faire voir ni entendre dans le monde, qu'elles demeurent **cachées** dans le trou de la pierre, et dans le secret des mesures (Ct 2,14 ; Ps 101,7) pour y donner à leur

Constitution 1

Bien-Aimé vivant et mourant des preuves de la douleur et de l'amour de leurs cœurs (Ct 5,6.8) par leur bas et humble gémississement (Is 38,14 ; 59,11 ; Na 2,8) ».

St Pie X *Bref* 16.01.1910 : Ce fut, la pensée du s^t Docteur, de former à Dieu des filles en qui résideraient *l'esprit de grâce et de prière* ; qui l'adoreraient *en esprit et en vérité*, et s'appliqueraient, par l'abaissement de l'esprit et le mépris d'elles-mêmes, à étendre sa gloire ; qui, semblables à des colombes cachées dans leur nid silencieux, renonçant à toutes les choses terrestres et plongées dans la contemplation des choses du Ciel, s'offriraient à Dieu comme de *vivantes hosties*. Telle est la règle qui vous a été fixée par le s^t Évêque de Genève et sa b^{se} disciple : tant que l'autorité de cette législation restera en vigueur parmi vous, votre Institut pourra subsister dans son intégrité.

Pie XI *Bref* 21.08.1928 : Comme le grain de sénevé l'Institut de la Visitation eut d'humbles débuts et un beau développement. Cet Institut, dans la pensée de François de Sales, devait favoriser l'épanouissement de la vie intérieure chez les âmes qui voudraient se mettre à la suite de Notre Seigneur Jésus Christ. Elles pourraient, par une grâce spéciale de Dieu, se retirer du monde, reproduire la vie humble de notre Rédempteur, mener une existence cachée en Dieu, se blottir en quelque sorte dans le divin Cœur, maîtriser résolument leurs pensées, leurs sentiments, leurs passions, leurs désirs, les inclinations de leur âme, et, se clouant pour ainsi dire à la croix, se mettre uniquement au service de Jésus-Christ.

Benoît XVI *Lettre à la Supérieure d'Annecy et à l'Ordre de la Visitation* 17.06.2010 : En cette année où l'Ordre de la Visitation Sainte Marie célèbre le 4^{ème} centenaire de sa fondation, je suis heureux de m'unir par la pensée et par la prière à l'action de grâce de toute les moniales qui, à travers le monde, poursuivent une vie d'oraison et de travail, dans l'esprit légué par s^t François de Sales et s^{te} Jeanne-Françoise de Chantal.

En instituant, en 1610, un nouveau modèle de vie consacrée, François de Sales a voulu « donner à Dieu des filles d'oraison et des âmes si intérieures qu'elles soient trouvées dignes de servir sa Majesté infinie et de l'adorer en esprit et en vérité ». La recherche de la sainteté dans les occupations quotidiennes, fondée sur la douceur et l'humilité, la simplicité et la paix du cœur, en faisant *Tout par amour et rien par la force* est au cœur de la spiritualité de la Visitation Sainte-Marie. Cet héritage légué par s^t François de Sales et s^{te} Jeanne-Françoise de Chantal est d'une grande actualité pour le monde contemporain, où les hommes et les femmes se sentent toujours plus accablés sous le poids écrasant de l'affirmation personnelle à tout prix, de la carrière, de la richesse, de l'égoïsme et de l'hédonisme, qui rendent les personnes, surtout les jeunes, fragiles et sans défense.

Je souhaite que ce jubilé, vous permette de renouveler la fraîcheur de votre vocation contemplative ! Dans le silence et la vie cachée, témoignez sans cesse combien le don total de soi à l'amour de Dieu peut combler le cœur de la personne humaine. Que la prière et la recherche du visage du Seigneur soient l'âme et le fondement de vos monastères !

Que suivant l'exemple des Saints Fondateurs de l'Ordre, les moniales puissent progresser sur le chemin de la sainteté, dans la douceur, l'humilité et la simplicité, et que le lien de la charité maintienne l'union des cœurs entre les sœurs et entre les monastères, pour un meilleur service de l'Église.

Confiant l'Ordre de la Visitation de Sainte-Marie, chacun de ses monastères et chacune des moniales à l'intercession de la Vierge Marie, de s^t François de Sales et s^{te} Jeanne-Françoise de Chantal, je vous adresse une affectueuse Bénédiction apostolique, ainsi qu'à toutes les personnes qui sont en relation spirituelle avec vos monastères.

Notre s^{te} Mère - II p. 338 : Être fille d'oraison, c'est beaucoup l'aimer, être fidèle à s'y préparer, être grandement ponctuelle à observer toutes les circonstances qu'il faut pour la bien faire, être fidèle à rejeter toutes les distractions qui nous y arrivent. Voilà ce que c'est qu'être fille d'oraison.

Ct 2,14 : *Ma colombe, dans les fentes du rocher, dans les retraites escarpées, que je voie ton visage, que j'entende ta voix !*

« si intérieures »

Ce mot « si intérieures » évoque le « tellement vertueuses » du 1^{er} article du Directoire dont on peut ici se redire le texte qui est bien dans la même ligne, c'est le but de notre s^t Fondateur : donner à Dieu des âmes si intérieures, que toutes leur vie soit pour s'unir à Dieu afin d'aider à la réformation de l'Église et pour cela il ne désirait rien tant que nous fussions tellement vertueuses...

Notre s^t Fondateur à Vespasien Aiazza-3 avril 1611 : Votre lettre me force doucement à condescendre à vos fraternels désirs de savoir ce que je fais en ce recoin de nos montagnes, dont vous dites que l'odeur est montée jusqu'à vous. (...) J'espère que cette Congrégation sera pour les infirmes un doux et gracieux refuge, car, sans beaucoup d'austérités corporelles, elles pratiquent toutes les vertus essentielles à la dévotion. Elles disent l'Office de Notre-Dame, font l'oraison mentale ; elles ont une police de travail, silence, obéissance, humilité, exempte de toute propriété, extrêmement exacte et autant qu'en monastère du monde. **Leur vie est amoureuse, intérieure, paisible et de grande édification.** Après leur profession, elles iront servir les malades, Dieu aidant, avec grande humilité.

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère-14.05.1615 : Nos Sœurs [d'Annecy] font merveilles et incitent mon cœur à beaucoup de reconnaissance envers la bonté de Dieu, de laquelle je vois de si clairs effets en leurs âmes. J'espère que celles de delà [Lyon] vous donnent aussi des pareils sentiments, et que cette douceur céleste verse ainsi son Esprit sur toute

cette petite assemblée de créatures unies pour sa gloire. Ma très chère Mère, que d'obligations nous avons à Notre Seigneur et combien de confiance nous devons avoir que ce que sa miséricorde a commencé en nous, elle le parachèvera, et donnera tel accroissement à ce peu d'huile de bonne volonté que nous avons, que tous nos vases s'en rempliront et plusieurs autres de ceux de nos voisins (cf. 2 R 4,3-6). **Il ne faut que bien fermer la chambre sur nous**, c'est-à-dire, retirer de plus en plus tout notre cœur en cette divine Bonté.

Notre s^{te} Mère - II p.147 : Nous sommes appelées à une sublime perfection : elle est tout angélique, quant à la pureté de vie, tant à l'esprit qu'au corps ; et qui regarde de près sa règle trouve bien de la besogne. Notre règle, pour nous mener à cette perfection, ne nous conduit pas par une multitude d'austérités tant estimées du vulgaire, ains elle nous conduit à une parfaite **perfection d'esprit tout intime**, et en cela consiste son excellence ; car cette perfection cachée aux yeux du monde nous tire à l'union avec Dieu, au détachement parfait de toutes choses créées, et à une grande pureté de vie et sainteté de mœurs. Or puisqu'il plaît à la divine Bonté que nous soyons ici assemblées toutes en son nom, cachées aux yeux du monde et en ce sacré désert, hors de cette Égypte, faisons un paradis en terre ; nous le pouvons avec la grâce de Dieu. Quelle consolation de pouvoir convertir nos cloîtres, nos cellules, bref, tout ce couvent en un petit paradis de délices au Fils de Dieu, et de suavité aux anges qui ne dédaignent point d'y venir. Comment ? En observant vos règles, en faisant toutes vos actions dans une profonde, sincère et franche humilité, en vivant en parfaite abnégation de votre propre volonté, observant une pauvreté dépouillée de toutes choses, ne vivant, respirant et aspirant que pour votre Époux céleste ; par une conversation immaculée et angélique, conversant aux cieux en esprit, mourant à toutes choses et à vous-mêmes pour vivre en Dieu, aimant cordialement et également toutes nos sœurs, vivant unanimement avec elles, servant le Seigneur d'un esprit joyeux, humble et amoureux, faisant de bon cœur toutes les fonctions de notre vocation.

Abrégé de l'esprit intérieur des Religieuses de la Visitation - p. 3 : La petite congrégation des Filles de la Visitation est comme une fontaine sacrée, en laquelle plusieurs âmes puiseront les eaux du salut. Tout l'intérieur et l'extérieur est consacré à Dieu. **C'est une vie toute spirituelle**. Ce sont des holocaustes vivants, des hosties et de précieuses victimes d'un sacrifice perpétuel, qui s'offrent à Dieu sur l'autel du Calvaire pour servir sans interruption Jésus Christ crucifié, leur unique Époux. Elles renoncent à tous les mouvements de leurs cœurs, si ce n'est à celui qui les porte à l'aimer ; elles n'emploient leurs langues que pour lui donner des louanges ; elles ne font aucun usage de leurs pensées que pour l'adorer et pour admirer ses grandeurs. Leurs mains ne sont occupées que pour cueillir au pied de la croix les petites vertus d'humilité, de douceur et de simplicité, qui y croissent, et qui sont arrosées du sang de leur Bien Aimé, cloué dans leurs cœurs comme dessus la croix.

Ct 4,12 : *Jardin fermé, ma sœur fiancée, fontaine close, source scellée.*

« *qu'elles soient trouvées dignes de l'adorer en esprit et en vérité* »

CEC [= Catéchisme] *L'adoration* n^{os}2096-2097 : De la vertu de religion, l'adoration est l'acte premier. Adorer Dieu, c'est Le reconnaître comme Dieu, comme le Créateur et le Sauveur, le Seigneur et le Maître de tout ce qui existe, l'Amour infini et miséricordieux. Adorer Dieu, c'est, dans le respect et la soumission absolue reconnaître le « néant de la créature » qui n'est que par Dieu. Adorer Dieu, c'est **comme Marie, dans le Magnificat**, Le louer, L'exalter et s'humilier soi-même en confessant avec gratitude qu'Il a fait de grandes choses que saint est son nom.

VTB [Vocabulaire de Théologie Biblique] *Adorer en esprit et en vérité* : La nouveauté de l'adoration chrétienne n'est pas seulement dans la figure nouvelle du Dieu qu'elle contemple : Dieu en trois Personnes ; ce Dieu qui *est Esprit*, transforme l'adoration et la porte à sa perfection : désormais ceux qui sont nés de l'Esprit peuvent adorer en esprit et en vérité. Cette attitude ne consiste pas en une démarche purement intérieure, sans gestes ni formes, mais elle provient d'une **consécration de l'être tout entier**, esprit, âme et corps (1 Th 5,23). Ainsi radicalement sanctifiés, les vrais adorateurs n'ont plus besoin de temple. L'adoration en esprit a lieu dans le seul temple agréable au Père, le Corps du Christ ressuscité. Les 'spirituels' y joignent leur adoration à la seule en laquelle le Père trouve sa complaisance : ils répètent le cri du Fils bien-aimé : *Abba !* Enfin au ciel, devant Dieu et l'Agneau, ni jour ni nuit ne cessera l'adoration.

Dans la Défense de l'étendard de la s^{te} Croix (II p. 321), notre s^t Fondateur dit ceci : Au devis qui se passa entre Notre Seigneur et la Samaritaine (Jn 4,20-24), le mot « adorer » signifie non seulement l'adoration due à Dieu seul, mais la plus excellente de toutes celles qui se font à Dieu, qui est le sacrifice.

Le texte du VTB parle de consécration de l'être tout entier, notre st Fondateur emploie le mot de sacrifice, on pense à la parole de s^t Paul aux Romains (12,1) : *Je vous exhorte, par la tendresse de Dieu, à lui présenter votre corps* [votre personne tout entière], *en sacrifice vivant, saint, capable de plaire à Dieu : c'est là pour vous, la juste manière de lui rendre un culte* [l'adoration véritable]. C'est à cette consécration entière que tend toujours notre s^t Fondateur, déjà il y entraînait la Baronne de Chantal à travers des pratiques simples mais ardentes qui imprègnent toute la vie :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère Lettre 1605-1607- XXI p.143 : Adorez Dieu le plus souvent que vous pourrez par des courts mais ardents élancements de votre cœur. Admirez souvent sa bonté, faites-lui des révérences intérieures, jetez-vous au pied de sa sainte Croix, invoquez son aide, interrogez-le souvent de votre salut, donnez-lui mille fois le jour votre âme. Quelquefois ne lui dites mot, mais jetez un simple regard sur sa douceur. C'est ici un des grands articles du profit spirituel, parce notre esprit hantant si souvent et familièrement son Dieu, il se parfume tout de ses perfections.

Notre s^{te} Mère brûlait d'ardeur pour cette donation entière de son être, voici ce qu'elle écrit à notre s^t Fondateur (fin mai-début juin 1611) : Quand viendra ce jour heureux, où je ferai et referai l'irrévocable offrande de moi-même à mon Dieu ? Sa bonté m'a remplie d'un sentiment si extraordinaire et puissant de la grâce qu'il y a d'être toute sienne, que, si le sentiment dure dans sa vigueur, il me consumera.

Cette offrande totale doit être unie par amour à Jésus dans sa vie humble et dans son sacrifice :

Notre s^{te} Mère - III p.489 : J'ai eu une lumière d'esprit fort grande, que sa divine Bonté accordait à ce cher Institut un grand don de vie intérieure, cachée et souffrante amoureusement avec Jésus en croix ; mais que les grâces préparées aux âmes fidèles seraient à proportion de notre néant caché en Dieu, et leur manifestation pour l'éternité. Enfin c'est mon sentiment, comme c'était aussi celui de notre b^x Père, que Dieu voulait que les Filles de la Congrégation fussent les adoratrices et les imitatrices des bassesses de son Fils et de sa vie parfaite, intérieurement toute cachée en Dieu et toute commune devant le monde.

Le Saint-Père met l'adoration au centre de la vie consacrée car elle établit dans la vérité et l'humilité :

Pape François *La force de la vocation* p.73 : Pour moi, le critère de base pour apprécier une communauté, ce sont ces « 3 P » : Pauvreté, Prière, Patience. (...) Quant à la prière, l'oraison, disons qu'elle doit être vraie. Si on ne prie pas bien, rien n'avance. Savoir prier, apprendre à prier est très important. Bien sûr, la prière commune, liturgique, mais aussi la prière de chaque personne consacrée. Bien prier signifie bien se placer devant le Seigneur, l'adorer, sentir qu'on a besoin de lui, avec humilité, se sachant pécheur, fils, frère des autres, en particulier des plus faibles. Écouter la voix de Dieu doit nous aider à discerner ce qui se passe autour de nous.

Adorer... Il s'agit que les personnes consacrées, tous les chrétiens en général, adorent le Seigneur *en esprit et en vérité*. Il ne s'agit pas simplement d'adorer le Saint-Sacrement. C'est plus que cela. C'est plus que cela. Nous utilisons habituellement la prière de demande, ou aussi d'action de grâce, pour nous approcher du Seigneur. Mais **l'adoration, c'est quelque chose qui te met à nu et te présente devant Dieu tel que tu es. Adorer, c'est dire : « Toi, Tu es grand, moi, je ne suis rien »**. C'est ça être dans la présence de Dieu. Bien sûr, cela nous est également donné dans la prière formelle de l'adoration du Saint-Sacrement, mais aussi dans cette humilité essentielle qui guide la personne qui vit sa vie consacrée avec sincérité. **Ce qui fait cette humilité essentielle du religieux, c'est cet esprit de prière**. Nous avons perdu notre capacité d'adoration, comme nous avons également perdu, en partie, la capacité de la prière de louange. Maintenant, avec le Renouveau charismatique, nous sommes en train de retrouver cette capacité de louange. Mais celle de l'adoration reste encore un défi. Il nous faut de nouveau avoir cet esprit d'adorateur du Père. L'adoration nous aide avant tout, à nous placer correctement devant Dieu et à lui dire : *Toi seul es Saint, toi seul es Seigneur, toi seul es le très-haut Jésus-Christ...*

Ps 5,8 : *Pour moi, grâce à ton amour, j'accède à ta maison ; vers ton temple saint, je me prosterne, saisi de crainte.*

Contemplatives dans l'Église par leur union avec Dieu et leur forme de vie communautaire elles cherchent, à l'intérieur du cloître, à développer en elles et entre elles le lien de charité...

Vatican II *Perfectæ caritatis* n°7 : Les Instituts entièrement voués à la contemplation et dont les membres ne consacrent leur temps qu'à Dieu, dans la solitude, le silence, la prière et une joyeuse pénitence, conservent toujours, quelle que soit l'urgence d'un apostolat actif, une place de choix **dans le Corps mystique** du Christ dont *les membres n'ont pas tous la même fonction* (Rm 12,4).

S^t Jean-Paul II *Vita consecrata* n°8 : Les Instituts totalement ordonnés à la contemplation sont pour l'Église un motif de gloire et une source de grâces célestes. Par leur vie et par leur mission, les personnes qui en font partie imitent le Christ en prière sur la montagne, elles témoignent de la seigneurie de Dieu sur l'histoire, elles anticipent la gloire future. Dans la solitude et dans le silence, par l'écoute de la Parole de Dieu, la pratique du culte divin, l'ascèse personnelle, la prière, la mortification et la communion de l'amour fraternel, elles orientent toute leur vie et toute leur activité vers la contemplation de Dieu. Elles offrent ainsi à la communauté ecclésiale un témoignage unique de l'amour de l'Église pour son Seigneur et elles contribuent, avec une mystérieuse fécondité apostolique, à la croissance du Peuple de Dieu.

Pape François *Vultum Dei quaerere* n°9 : La vie consacrée est une histoire d'amour passionné pour le Seigneur et pour l'humanité : dans la vie contemplative, cette histoire s'écoule jour après jour, à travers la recherche passionnée du visage de Dieu, dans la relation intime avec Lui.

Notre s^{te} Mère - II p.288 : L'Église se nomme militante, c'est-à-dire bataillante, il faut donc batailler. L'Église militante et triomphante sont deux sœurs qui s'aiment extrêmement, et, tandis que la militante combat, la triomphante prie pour elle. Qui vaincra, en **l'Église militante**, jouira en la triomphante. Il faut batailler pour vaincre et vaincre pour jouir. Mais quoi, batailler ? Je ne suis pas obligée de batailler contre les infidèles, car ce n'est pas ma vocation ; je ne suis pas obligée de batailler contre autrui, mais contre moi-même. Tant que nous serons en cette vie, nous aurons à travailler, qui plus, qui moins. Cette vie nous est donnée pour travailler et cheminer ; cheminer à notre perfection, travailler à notre mortification : voilà à quoi les vraies filles de la Visitation sont appelées.

Notre s^{te} Mère - II p.129 : Pourquoi pensez-vous, que Dieu nous ait tirées du monde pour nous mettre en religion. C'est afin que nous le servions en sainteté et justice tous les jours de notre vie ; afin que nous le priions pour son

peuple, pour nos bons frères chrétiens, pour ce cher prochain qui souffre tant, que c'est une chose intolérable d'ouïr raconter ses calamités. (...) Il nous exempte, ce grand Dieu, de grands travaux que les mondains souffrent, pour nous montrer combien il est un Maître loyal envers ceux qui ont tout quitté pour le suivre ; mais il veut aussi que nous souffrions, et prenions d'un cœur amoureusement soumis, en contre-échange, les petites contrariétés, mortifications, humiliations et corrections, comme si nous disions : Seigneur, vous m'exemptez de ces grands maux que souffrent les mondains ; mais, mon Dieu, pour suppléer à cela, je recevrai avec tant d'amour toutes les occasions de me mortifier, de m'anéantir, et de mourir à moi-même, que je n'en laisserai pas passer une. (...) Mes chères Sœurs, pour tous les biens que sa libéralité nous fait, rendons-lui nos vœux ; il ne veut que cela de nous. Rendons-lui une fidèle, amoureuse et constante observance de ce que nous lui avons promis, et sa bonté se contentera. Portons grande compassion à notre prochain, prions pour lui incessamment. (...) Ce nous est une faveur incomparable d'être en la maison de Notre Seigneur et en sa vigne. Mais aussi, il faut veiller en la maison, il faut travailler en sa vigne pour lui agréer.

Notre s^e Fondateur Constitutions Juillet 1610-janvier 1611 art.2 : Cette Congrégation n'ayant pas beaucoup d'austérités ni des liens si indissolubles comme les Religions formelles et Congrégations régulières, il faut que la ferveur de la charité et la force d'une très intime résolution suppléent à tout cela et tiennent lieu de lois, de vœux et de juridiction, afin qu'en cette Congrégation soit vérifié le dire de l'Apôtre qui assure que **le lien de la charité est le lien de la perfection**.

Pape François *Vultum Dei quaerere* n°27 : Soyez prévenantes dans la proximité envers les sœurs que le Seigneur vous a données comme un don précieux.

Ps 62,3 : *Je t'ai contemplant au sanctuaire, j'ai vu ta force et ta gloire. Ton amour vaut mieux que la vie, tu seras la louange de mes lèvres !*

Que rien ne les sépare de l'Époux céleste qui les a unies ensemble, ni de cette union qui les peut tenir unies à Lui, en sorte que, n'ayant plus qu'un même cœur et qu'une même âme Il soit lui-même leur seule âme et leur cœur.

Notre st Fondateur Préface des Règles 1618 : Soyez donc fortes, fermes, constantes, invariables ; et demeurez ainsi, afin que rien ne vous sépare de l'Époux céleste, qui vous a unies ensemblement, ni de cette union qui vous peut tenir unies à lui ; en sorte que, n'ayant toutes qu'un même cœur et qu'une même âme, il soit lui-même votre seule âme et votre cœur.

Pape François *Vultum Dei quaerere* n°3 : Les personnes contemplatives qui, en profonde communion avec les autres vocations, sont « comme les rayons de l'unique lumière du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église » (*Vita consecrata* n°16), consacrent une grande partie de leur journée à imiter la Mère de Dieu qui méditait assidûment les paroles de son Fils et Marie de Béthanie qui, assise aux pieds du Seigneur écoutait sa parole. Leur vie cachée en Dieu avec le Christ devient ainsi figure de l'amour inconditionnel pour le Seigneur le 1^{er} contemplatif, elle montre la tension christocentrique de toute leur vie jusqu'à pouvoir dire avec l'Apôtre : *Pour moi vivre, c'est le Christ !* (Ph 1,21).

n°9 : À partir de la prière personnelle et communautaire, vous découvrez le Seigneur comme trésor de votre vie, vous avez choisi la part la meilleure. Vous avez livré votre vie, en fixant votre regard sur le Seigneur, en vous retirant dans la cellule de votre cœur, dans la solitude habitée du cloître et dans la vie fraternelle en communauté.

n°24 : La vie fraternelle, en vertu de laquelle les personnes consacrées cherchent à former un seul cœur et une seule âme à l'exemple de la 1^{ère} communauté chrétienne se présente comme une confession trinitaire riche de sens.

Notre s^e Mère *Lettre* n°252 - I p.405 : Puisque **la bonté de Notre Seigneur a assemblé nos cœurs en un seul cœur**, permettez-moi, mes très chères Sœurs, de vous saluer en général et chacune en particulier. Mais quel salut ! Celui que notre grand et digne père nous a enseigné : Vive Jésus ! (Oui, mes très chères Sœurs et mes vraies filles, je dis ce mot avec grand sentiment de dilection) Vive Jésus en notre mémoire, en notre volonté et en toutes nos actions ! N'ayez en votre pensée que Jésus, en votre volonté que le seul désir de son amour et en vos œuvres que l'obéissance et soumission à son bon plaisir, par une exacte observance de la règle, non seulement pour les choses extérieures, mais beaucoup plus pour les intérieures : cette douce cordialité les unes envers les autres, ce sacré recueillement de tout votre cœur autour de ce divin Maître, cette véritable sincère humilité qui nous rend simples, souples et maniables comme des petites brebis et enfin cette union amoureuse de tous nos cœurs qui produit la sainte paix et toutes les bénédictions qui se peuvent souhaiter en la maison de Dieu et de sa très sainte Mère. Je vous les désire, mes très chères filles, et vous recommande de croître en la dévotion de Notre Dame, que je vous supplie de saluer quelquefois de ma part, car tous les jours de ma vie je vous offrirai à sa bonté maternelle. Vivez joyeuses et contentes de tout ce que Notre Seigneur fera de vous et pour vous.

Ct 1,4 : *En toi, notre fête et notre joie ! Nous redirons tes amours, meilleures que le vin : il est juste de t'aimer !* »

Ainsi les sœurs offrent à Dieu un sacrifice de louange, elles participent à l'évangélisation du monde par une secrète fécondité apostolique, témoignant humblement et vraiment que « Dieu est Amour ».

« un sacrifice de louange »

S^t Jean-Paul II *Vita consecrata* n°104 : Pour qui reçoit le don inestimable de suivre de plus près le Seigneur Jésus, il paraît évident qu'Il peut et doit être aimé d'un cœur sans partage, que l'on peut Lui consacrer toute sa vie et pas seulement certains gestes, certains moments ou certaines activités.

Le parfum précieux versé comme pur acte d'amour, et donc en dehors de toute considération utilitaire, est signe d'une surabondance de gratuité, qui s'exprime dans une vie dépensée pour aimer et pour servir le Seigneur, pour se consacrer à sa personne et à son Corps mystique. Cette vie « répandue » sans compter diffuse un parfum qui remplit toute la maison.

Aujourd'hui non moins qu'hier, la maison de Dieu, l'Église, est ornée et enrichie par la présence de la vie consacrée. Pour la personne captivée dans le secret de son cœur par la beauté et la bonté du Seigneur, ce qui peut paraître un gaspillage aux yeux des hommes est une réponse d'amour évidente, c'est une gratitude enthousiaste pour avoir été admise de manière toute spéciale à la connaissance du Fils et au partage de sa divine mission dans le monde.

Vatican II *Perfectæ caritatis* n°7 : Ils [les Instituts contemplatifs] offrent à Dieu un **sacrifice de louange** irremplaçable ; ils rehaussent l'éclat du peuple de Dieu par de merveilleux fruits de sainteté, l'entraînent par leur exemple et le font grandir grâce à une **mystérieuse fécondité apostolique**. Ils sont ainsi une parure pour l'Église et une source jaillissante de grâces célestes.

n°9 : Le principal office des moines est l'humble et noble service de la divine Majesté, dans l'enceinte du Monastère ils se consacrent entièrement au culte divin.

CIVCSVA *Verbi sponsa* n°3 : Dans l'attente vigilante de la venue du Seigneur, la clôture devient une réponse à l'amour absolu de Dieu pour sa créature et l'accomplissement de son dessein éternel de l'accueillir dans le mystère d'intimité avec le Verbe, qui s'est fait don sponsal dans l'Eucharistie et qui demeure dans le tabernacle le centre de la pleine communion d'amour avec Lui, **recueillant la vie entière de la cloîtrée pour l'offrir** continuellement au Père.

Pape François *Vultum Dei quaerere* n°9 : Au Christ Seigneur, qui nous a aimés le premier, et s'est livré pour nous, vous, femmes contemplatives, vous répondez par l'offrande de toute votre vie, en vivant en Lui et pour Lui, *à la louange de sa gloire* (Ep 1,12). En ce dynamisme de contemplation, vous êtes la voix de l'Église qui sans trêve, loue, remercie, gémit et supplie pour toute l'humanité et, par votre prière, vous êtes collaboratrices de Dieu Lui-même.

n°22 : L'Eucharistie, cœur de la vie de chaque baptisé, l'est de façon particulière de la vie contemplative. En effet, l'offrande de vos vies vous greffe de manière spéciale dans le mystère pascal qui s'actualise dans l'Eucharistie. Le partage du pain répète et actualise le don de soi accompli par Jésus qui s'est rompu, se rompt pour nous et il nous demande à notre tour de nous donner, de nous rompre pour les autres.

Notre s^t Fondateur *Lettre à notre s^{te} Mère* 8.10.1608 - XIV p.76 : Nous célébrons aujourd'hui la dédicace de notre Église, je veux à l'autel faire action de grâces à notre doux Sauveur de la dédicace de nos cœurs et de nos corps que par sa miséricorde nous lui avons faite par nos vœux. Oh que nous serons heureux, ma chère Fille, si nos temples ne sont point violés ! Qu'à jamais le Saint-Esprit y réside et ne permette point qu'aucune irrévérence y soit commise ; que ce soient des *maisons d'oraison* et de prière, où les *sacrifices de louange*, de mortification et d'amour soient immolés.

Notre s^t Fondateur *Sermon*-28.08.1620-IX p.329 : S^t Augustin dit dans ses Confessions : « *Je vous sacrifierai un sacrifice de louange* (ps 115) ». Louer la divine Majesté est un acte que tout homme est obligé de faire. La doctrine chrétienne nous enseigne qu'il faut en tout temps louer Dieu (Ps 33,1) d'autant qu'en tout temps nous sentons les effets de sa miséricorde. Tous les bons chrétiens le font lorsqu'ils assistent aux Offices ou vont aux églises pour connaître Dieu, le louer et adorer et lorsque parmi leurs autres occupations ils le bénissent et invoquent.

Mais s^t Augustin ne dit pas simplement qu'il chantera ses louanges, ains qu'il lui sacrifiera un sacrifice de louange, pour montrer qu'il n'entend pas seulement parler de ceux qui, comme le commun du peuple, louent Dieu, ains d'une sorte de gens comme ceux qui en ont reçu des grâces particulières. Ils se retirent pour cela de la mêlée du monde, se dédient et consacrent au service de Notre Seigneur, et là ils offrent un sacrifice de louange, qui n'est autre chose que de dire de cœur et d'esprit ce qu'ils disent de bouche, accompagnant leurs chants, psalmodies, hymnes et cantiques d'une amoureuse et douce attention qui récrée le Bien Aimé de nos âmes.

C'est ce que le divin Époux a signifié lorsque parlant de l'épouse au Cantique des cantiques, il dit : *Ma bien-aimée est telle qu'elle blesse mon cœur* (4,9) ; *elle ressemble à des chœurs et à des armées* (6,4.10). Et qui est cette Sulamite sinon l'âme dévote ? Et qu'est-ce que des chœurs sinon des lieux désignés pour chanter les louanges divines ? Donc l'âme dévote qui s'essaye de louer et glorifier Dieu ressemble à des chœurs. Mais le divin Époux ne se contente pas de cela, ains dit encore qu'elle ressemble à des armées. Quelles sont ces armées sinon les diverses affections d'amour, d'humilité, componction et soumission avec lesquelles elle accompagne les louanges qu'elle chante à son Bien Aimé ?

« *évangélisation du monde par une secrète fécondité apostolique* »

Vatican II *Lumen gentium* n°46 : Bien qu'ils [les religieux] ne soient pas directement présents à leurs contemporains, cependant ils leur sont présents **plus profondément dans le Cœur du Christ, et coopèrent spirituellement avec eux** à ce que la construction de la cité terrestre soit toujours fondée dans le Seigneur et soit dirigée vers Lui.

Vatican II *Ad gentes* n°40 : Les instituts religieux, de vie contemplative et active, ont eu jusqu'ici et ont une très grande part dans l'évangélisation du monde. Leurs mérites, le saint Concile les reconnaît de grand cœur, et rend grâces à Dieu pour tant de sacrifices acceptés pour la gloire de Dieu et le service des âmes ; il les exhorte à persévérer sans défaillance dans l'œuvre commencée, puisqu'ils savent que la vertu de charité, qu'ils sont tenus de pratiquer de façon plus parfaite du fait de leur vocation, les pousse et les oblige à un esprit et à un travail vraiment catholiques.

Les instituts de vie contemplative, par leurs prières, leurs œuvres de pénitence, leurs épreuves, ont une très grande importance dans la conversion des âmes, puisque c'est Dieu qui envoie à notre prière, des ouvriers dans sa moisson (cf. Mt 9, 38), ouvre les cœurs des non-chrétiens pour qu'ils écoutent l'Évangile et rend féconde dans leurs cœurs la parole du salut (cf. 1 Co 3, 7).

Pape François *Vultum Dei quaerere* n°6 : Chères sœurs contemplatives, sans vous, qu'en serait-il de l'Église et de ceux qui vivent dans les périphéries de l'humain et travaillent aux avant-postes de l'évangélisation ? L'Église apprécie beaucoup votre vie donnée. L'Église compte sur votre prière et votre offrande pour porter aux hommes de notre temps la Bonne Nouvelle. Comme le marin en haute mer a besoin du phare qui montre le chemin pour rejoindre le port ; soyez phares pour ceux qui sont proches et surtout pour ceux qui sont loin. Soyez flambeaux qui accompagnent le chemin des hommes dans la nuit obscure du temps.

n°16 : Souvenez-vous que la vie de prière et la vie contemplative ne peuvent pas être vécues comme un repliement sur vous-mêmes, mais qu'elles doivent élargir le cœur pour embrasser l'humanité entière, particulièrement ceux qui souffrent. Vous êtes comme ces personnes qui portèrent un paralytique devant le Seigneur. Par la prière, jour et nuit, vous amenez au Seigneur la vie de beaucoup de frères qui, pour diverses raisons, ne peuvent le rejoindre pour faire l'expérience de sa miséricorde, alors que Lui les attend pour leur faire grâce.

CIVSCVA *Cor orans* n°1 : Cœur de prière, gardien de la gratuité, richesse de la fécondité apostolique et d'une sainteté mystérieuse et multiforme est la vie contemplative féminine dans l'Église. La vie contemplative des religieuses, enracinée dans le silence du cloître, depuis ses débuts à travers une mystérieuse fécondité apostolique enrichit l'Église du Christ de fruits de grâce et de miséricorde.

Directoire spirituel n°1 : L'intention de notre très honoré Père, d'heureuse mémoire, était que toute la vie et exercice des Religieuses de la Visitation fussent dédiés pour leur union avec Dieu, pour aider par prière et bons exemples à la réformation de l'Église et au salut du prochain, et parce qu'il ne désirait rien tant sinon que nos Sœurs fussent excellentes en toute sorte de vertus, dont la bonne odeur, en agréant à Dieu, se répandît dans les âmes des fidèles.

Notre s^t Fondateur-*Constitution de la Directrice* n°33 : Elle fera que les novices prennent l'esprit d'un amour très affectueux au salut de tout le monde, afin qu'elles prient Dieu pour tous, mais spécialement pour la très sainte Église catholique.

Notre s^{te} Mère – II p.251 : Il faut donner des preuves de notre amour du prochain, en priant soigneusement pour lui ; je voudrais que nous eussions un très grand zèle, pour demander à Notre Seigneur les mêmes grâces, pour toutes les créatures, que nous demandons pour nous. Si nous avons la charité au fond de notre cœur, nous serions excités à prier pour le prochain et la conversion des âmes, pour lesquelles nous devons avoir une jalousie non pareille. Prions donc franchement et fervemment pour tout le monde, afin qu'il plaise à Notre Seigneur de répandre ses grâces et bénédictions sur toutes les créatures, afin qu'elles s'acheminent toutes à la fin pour laquelle il les a créées.

Notre s^t Fondateur *Lettre à Ph. de Quoëx* 16.05.1617 – XVIII p.7 : Notre Mère ni moi ne prétendons qu'à dresser une petite ruche, médiocre et conforme à notre dessein, pour loger nos pauvres abeilles qui ne se mettront en peine que de cueillir le miel sur les sacrées et célestes collines, et non de la grandeur et embellissement de leur ruche. Il est vrai que, quand je considère notre Mère et ses filles, *je rends grâce à Celui qui m'a fortifié, au Christ Jésus notre Seigneur, de ce qu'il m'a jugé digne de sa confiance, en m'établissant dans le ministère* (1 Tm 1,12) à l'occasion de cette Congrégation. (...) Hélas ! Mon cher ami, j'ai quelquefois les larmes aux yeux, quand je considère ma babylonique Genève calviniste ; le sanctuaire est en dérision, la maison de Dieu en confusion ; et qu'en dirai-je ? Je ne puis bonnement autre chose que pleurer sur ses ruines. Quand je considère notre pauvre, petite et humble Visitation qui apportera tant de gloire à Dieu, encore ai-je de la consolation d'être Évêque de ce diocèse ; au moins y aurai-je fait ce bien.

Notre s^t Fondateur *Lettre en italien à un gentilhomme* 27.04.1616 – XVII p.199 : Nous avons en cette ville d'Annecy une très dévote et vraiment très sainte Congrégation de femmes, veuves et vierges, qui pour la plupart sont de très noble extraction, non seulement de la Savoie, mais encore de Bourgogne et de France. Elles vivent toutes ensemble et en communauté, sous l'obéissance d'une supérieure élue par elles tous les trois ans ; observent strictement cette obéissance, s'adonnent chaque jour à l'oraison mentale, font visiter et secourir avec une charité incroyable, par quelques unes d'entre elles, les pauvres femmes malades de la ville. Une gracieuse église est attenante à leur

maison, avec un chœur intérieur, où elles chantent chaque jour l'Office de la très Sainte Vierge d'un air si pieux et si doux, qu'elles donnent de la dévotion à tous ceux qui les entendent. Entre autres choses, la Congrégation pratique cette charité, de recevoir les femmes qui, pour la faiblesse de leur complexion ou pour des infirmités corporelles, ne peuvent entrer dans les autres Ordres, pourvu qu'elles aient l'esprit bon et le cœur sincère. En vérité, je puis dire qu'elles sont de très bonne édification pour tous et pour les hérétiques eux-mêmes, lesquels, voyant ou sachant comment elles vivent en cette Maison, confessent que leur genre de vie ne peut venir que de l'Esprit Saint. Aussi prient-elles particulièrement pour la Sainte Église et pour la conversion des hérétiques.

« *témoignant humblement et vraiment que Dieu est amour* »

Pape François *Vultum Dei quaerere* n°25 : La communion fraternelle est l'image de la manière d'être et de se donner de Dieu, elle est le témoignage que Dieu est amour. La vie consacrée témoigne du croire et du vivre de l'amour du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et ainsi la communauté fraternelle devient reflet de la grâce du Dieu Trinité d'amour.

n°26 : Souvenez-vous que les hommes de notre temps attendent de vous un témoignage de vraie communion fraternelle qui manifeste avec force dans une société marquée par les divisions et les inégalités, qu'il est possible et beau de vivre ensemble.

n°27 : Souvenez-vous enfin que la vie fraternelle en communauté est aussi la 1^{ère} forme d'évangélisation : *À ceci, tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres* (Jn 13,34-35).

Notre s^t Fondateur *Lettre à notre s^{te} Mère* Juillet 1621 – XX p.115 : Je dis qu'il faut tenir bon dans l'enclos de nos règles et de notre Institut, car Dieu ne l'a pas produit pour néant, ni ne l'a pas fait désirer en tant de lieux pour être changé. L'édification que les Maisons donnent tous les jours fait foi de l'intention du Saint-Esprit ; car c'est merveille combien la réputation de la vie dévote s'agrandit par la communication de nos sœurs, lesquelles je vois aussi profiter tous les jours et devenir plus affectionnées à la pureté et sainteté de vie. Je fus une heure et demie au parloir : je vis trois de nos sœurs, et je fus fort consolé de voir comme la vraie lumière leur fait voir la vérité des grandes et profondes maximes de la perfection, qui plus qui moins, mais toutes, à mon avis, avancées ; et plusieurs dames étrangères qui les ont vues s'en sont allées les larmes aux yeux et avec des goûts extrêmes.

Ps 116 : *Louez le Seigneur tous les peuples, fêtez-le tous les pays. Son amour envers nous s'est montré le plus fort, éternelle est la fidélité du Seigneur.*

Unie à la réponse du Christ à son Père, cette vie tend à devenir toujours davantage communion au Père, par le Christ, dans l'Esprit.

S^t Jean-Paul II *Vita consecrata* n°21 : La vie consacrée est appelée à approfondir continuellement le don des conseils évangéliques par un amour toujours plus sincère et plus fort dans une dimension trinitaire : amour du Christ qui appelle à l'intimité avec lui ; amour de l'Esprit Saint qui dispose l'âme à accueillir ses inspirations ; amour du Père origine première et but suprême de la vie consacrée. Elle devient ainsi **confession et signe de la Trinité**.

CIVCSVA *Verbi sponsa* n°3 : La cellule solitaire, le cloître fermé sont les lieux où la moniale, épouse du Verbe incarné, vit toute recueillie avec le Christ en Dieu. **Le mystère de cette communion lui est manifesté dans la mesure où, docile à l'Esprit Saint et vivifiée par ses dons, elle écoute le Fils, elle fixe son regard sur son visage et elle se laisse conformer à sa vie, jusqu'à l'oblation suprême au Père comme louange de gloire.**

Pape François *Vultum Dei quaerere* n°11 : Contempler, c'est avoir, dans le Christ Jésus, dont le visage est constamment tourné vers le Père, un regard transfiguré par l'action de l'Esprit, regard dans lequel fleurit l'admiration pour Dieu et ses merveilles ; c'est avoir un esprit limpide, dans lequel résonnent les vibrations du Verbe et la voix de l'Esprit qui est souffle d'une brise légère. La contemplation naît de la foi, porte et fruit de cette contemplation : ce n'est qu'à travers le *Me voici* confiant que l'on peut entrer dans le Mystère.

n°24 : La vie fraternelle en communauté est un élément essentiel de la vie monastique. La relation de communion est manifestation de cet amour qui, jaillissant du cœur du Père, nous inonde par l'Esprit que Jésus lui-même nous donne.

La Visitation a été fondée le dimanche de la Trinité. Le soir de ce 6.06.1610, vers les 7 ou 8 heures, notre s^t Fondateur « mit entre les mains de notre b^{se} Mère un abrégé de nos Constitutions écrites de sa sainte main : *Suivez ce chemin*, lui dit-il, *ma très chère fille, et le faites suivre à toutes celles que le Ciel a destinées pour suivre vos traces* ; puis levant les yeux au Ciel, il les bénit toutes trois, au nom du Père tout-puissant qui les attirait, du Fils, éternelle Sagesse, qui les régissait, et du Saint-Esprit, qui les animait de ses amoureuses flammes ». (Mère de Chaugy I p.138)

Notre s^t Fondateur *Lettre à notre s^{te} Mère* Fête de la Sainte Trinité 14.06.1615 – XVII p.6 : À même que la très souveraine bonté de la divine Trinité renvoie l'Esprit de son adoration en la sainte Église, elle renouvelle, ce me semble, celui de la sacrée vocation de ma très chère Mère, laquelle sortant de son pays sans savoir où elle allait, mais croyant à Dieu qui lui avait dit : *Sors de ta terre et de ton parentage, elle vint en la montagne qui avait pour nom : Dieu la verra* (Gn 22,14) ; et Dieu l'a vue, multipliant sa race spirituelle comme les étoiles du ciel (Gn 22,17). (...) Oh qu'il soit, ce cœur de ma Mère, éternellement fiché au ciel comme une belle étoile qui en ait une grande troupe autour. Est-il

possible que nous chantions éternellement le cantique de gloire au Père, au Fils, au Saint-Esprit ? Oui l'âme de ma Mère le chantera ès siècles des siècles. Amen. Dieu en sera béni en l'éternité des éternités. Amen. Vive Jésus ! **Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit, de l'assemblée qu'il a faite de tous ces cœurs pour son honneur** ; mais hélas, que de confusion au mien qui a si peu fidèlement coopéré à une si sainte besogne ! Or sus, cette même très sainte Trinité, qui est une très souveraine bonté, nous sera propice, et nous ferons désormais sa volonté. Amen.

He 9,14 : *Le Christ, poussé par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans défaut ; son sang nous purifiera donc des actes qui mènent à la mort, pour que nous puissions rendre un culte au Dieu vivant.*

Pour être fidèles à leur vocation propre, les sœurs s'efforcent de vivre l'Évangile selon l'esprit de leurs Fondateurs.

CIC [= Code de droit canonique] canon n°662 : Les religieux auront comme règle suprême de vie la suite du Christ proposée par l'Évangile et exprimée par les constitutions de leur propre institut.

Benôit XVI *Verbum Domini* n°83 : La vie consacrée naît de l'écoute de la Parole de Dieu et accueille l'Évangile comme règle de vie. Vivre à la suite du Christ chaste, pauvre et obéissant, est ainsi une « exégèse » vivante de la Parole de Dieu. L'Esprit Saint, grâce auquel la Bible a été écrite, est le même Esprit qui éclaire d'une lumière nouvelle la Parole de Dieu aux fondateurs et aux fondatrices. D'elle tout charisme est né et d'elle, toute règle veut être l'expression, en donnant vie à des itinéraires de vie chrétienne caractérisés par la radicalité évangélique.

Notre s^l Fondateur *Préface des Règles et Constitutions* : Je ne dressai pas ces Constitutions selon mon seul entendement, ains beaucoup plus selon la dévote inclination des âmes qui furent si heureuses d'être appelées par l'Esprit de Dieu pour commencer cette si pieuse manière de vie. (...) Venez, ô filles de la bénédiction éternelle, et, comme il fut dit à Ézékiel et au cher bien-aimé du Bien Aimé de vos âmes : Venez, tenez, prenez et **mangez ce Livre**, avalez-le, remplissez-en vos poitrines, et en nourrissez vos cœurs : que les paroles d'icelui demeurent jour et nuit devant vos yeux pour les méditer (Jo 1,8), et sur vos bras, pour les pratiquer (Dt 6,8), et que toutes vos entrailles en louent Dieu (Ps 102,1). Il donnera de l'amertume à votre intérieur : car il vous conduit à la parfaite mortification de votre propre amour ; mais il sera plus doux que le miel à votre bouche, parce que c'est une consolation non pareille de mortifier l'amour de nous-mêmes, pour faire vivre et régner en nous l'amour de Celui qui est mort pour l'amour de nous.

Mère FM de Chaugy *Vie des 4 premières Mères – Mère MJ Favre* : Elle disait que Dieu lui avait donné un amour si tendre pour sa vocation, que s'il n'y eût eu qu'une seule maison de Sainte-Marie au monde, et que Dieu lui eût fait la grâce de lui en faire connaître la douceur et l'esprit, elle eût voulu traverser toutes les mers pour avoir l'honneur de se consacrer à Dieu dans cette sainte demeure. Notre vénérable Père fondateur lui écrivit aussi un jour que **cet ardent amour pour sa vocation la sanctifierait.**

P. Ignace Armand sj *Lettre à notre s^l Fondateur* - Mère de Chaugy I p.145 : Monseigneur, diverses personnes parlent de votre dessein. On dit que vous dresserez un hôpital plutôt qu'une assemblée dévote, mais qui ne rirait, mon très honoré seigneur, des folles cervelles des enfants du monde ? Vous avez commencé à ériger un séminaire des spéciales **imitatrices de la bénignité du Verbe humanisé** qui ne rejetait personne, vous avez trouvé le nœud et le secret en votre Visitation, qui n'est point trop douce pour les fortes, ni trop âpre pour les faibles, les enfants du monde censure cela, et disent que l'on dresse un hôpital ou une vie trop molle. Cerveaux vides des maximes du crucifix, qui ne savent pas ce que coûte à la nature l'effet de cette parole : *mourir à soi pour vivre à Dieu, renoncer à soi-même pour porter sa croix.* (...) Pour moi, Monseigneur, je crois que vos chères filles seront les vraies épouses de Jésus ; car il se vêtait non point de robe délicate, cela étant pour les cours des rois de la terre, mais d'une robe sans couture, pour nous signifier qu'elle ne blessait pas. Il vivait chez s^{te} Marthe, et ne refusait pas d'aller au festin. Votre Compagnie s'élève pour imiter la vie cachée, la vie contemplative, et la vie bénigne de Jésus. L'on trouve dans le dessein de Votre Seigneurie, la pauvreté et les mortifications de Bethléem, et les raisonnables commodités de Nazareth, la solitude du désert, et la douce conversation de Béthanie. L'on voit dans le visage de votre excellente 1^{ère} fille, M^{me} de Chantal, qu'elle suit vraiment le Sauveur pauvre, doux, bénin, cordial, caché, retiré, priant, conversant, aimant la solitude, servant au prochain, bref, glorifié au Thabor, crucifié au Calvaire.

Ps 15,5 : *Seigneur, mon partage et ma coupe : de toi dépend mon sort. La part qui me revient fait mes délices ; j'ai même le plus bel héritage !*

- « **un esprit qui ne cherche que Dieu et tend continuellement à s'unir à Lui, indépendant de tout, excepté du bon plaisir divin** ».

Notre s^{te} Mère - II p.476 : Concevez bien, mes filles, que l'esprit de l'Institut est un esprit sincère, droit et épuré, qui ne cherche que Dieu, et qui tend continuellement à son union, indépendamment de tout, excepté du divin bon plaisir ; qui s'élève au-dessus de soi-même, pour n'aimer que Lui, sans avoir désir d'être aimée et estimée.

Notre s^l Fondateur *Préparation à l'oblation pour les Filles de Notre Dame de la Visitation* 1613 - XXV p. 422 : (...) Mais les autres, afin de suivre plus aisément, plus librement et plus avantageusement Notre Seigneur, oyant la voix de Celui qui les

appelle à sa suite, quittent tout comme les Apôtres, **s'attachant seulement au seul soin de plaire à Dieu** et de le suivre, ne voulant que leur cœur soit partagé ni distrait de la variété des choses, mais cherchant simplement, d'un cœur tout uni, l'unité d'un seul et unique amour de Dieu.

Notre s^{te} Mère – II p.306 : Il y a si peu d'entre nous qui aient la pureté de l'esprit de notre saint Institut, que c'est pitié ! Cet esprit, mes chères filles, est droit, pur et sincère, un esprit qui ne cherche que Dieu, qui tend perpétuellement à l'union divine, qui doit être indépendant de tout pour ne dépendre que de Dieu et de son bon plaisir, qui vit au-dessus de soi-même pour ne vivre qu'en Dieu, qui aime Dieu et le prochain, qui ne fait aucun état de ces petites niaiseries, de vouloir qu'on nous aime, qu'on nous estime, qu'on nous contente : tout cela doit être méprisé comme indigne d'un cœur que Dieu gratifie de ses grâces, et d'une âme qui est appelée à son service et à une vocation si noble, qui nous oblige de tendre et aspirer à une perfection éminente.

Comme on le voit, notre s^{te} Mère revient volontiers sur cet esprit de la Visitation, elle en est tout habitée. Il faut un peu décortiquer cette pensée si dense pour discerner plusieurs « notes » de la Visitation : union à Dieu, simplicité = ne chercher que Dieu, et le bon plaisir divin.

P. JL Leroux *Conférence Assemblée Générale sept.2017* : S^t François de Sales et s^{te} Jeanne de Chantal désiraient que les sœurs soient des filles d'oraison, s'unissant à Dieu à chaque instant dans toute leur vie et exercices. Il s'agit de rapporter tout à Dieu, du matin au soir, à chaque instant, quelle que soit l'activité du moment. Les Religieuses de la Visitation, et cela fait partie de leur ADN, sont dédiées à Dieu, selon le mot de s^{te} Jeanne de Chantal, c'est-à-dire consacrées, **réservées à s'unir à Dieu**.

Notre s^t Fondateur *Entretien XIII sur la simplicité* p.243 : La simplicité bannit de l'âme tant de soin et de sollicitude que plusieurs ont inutilement pour rechercher quantité d'exercices et de moyens pour pouvoir aimer Dieu. La simplicité embrasse les moyens que l'on prescrit à chacun selon sa vocation pour acquérir l'amour de Dieu, mais cela se fait sans se détourner nullement de sa fin, qui est l'amour de Dieu. La simplicité ne peut souffrir aucun autre regard, pour parfait qu'il puisse être, que **le pur amour de Dieu, qui est sa seule préention**.

Notre s^t Fondateur *TAD Livre IX chap.4* : **Le bon plaisir de Dieu est le souverain objet de l'âme indifférente** ; partout où elle le voit, elle *court à l'odeur de ses parfums* (Ct 1,3), et cherche toujours l'endroit où il y en a plus, sans considération d'aucune autre chose.

Ps 26,8 : *Mon cœur ma redit ta parole : cherchez ma face.*

- **« un esprit d'une profonde humilité envers Dieu et d'une grande douceur envers le prochain ».**

Notre s^t Fondateur *Entretien XIV* p.269 : ...quel est l'esprit particulier de la Visitation. J'ai toujours jugé que c'était un esprit d'une profonde humilité envers Dieu, et de douceur envers le prochain.

p.281 : L'esprit de la Visitation est un esprit d'humilité envers Dieu et de douceur envers le prochain : et c'est cet esprit qui fait notre union tant avec Dieu qu'avec le prochain.

Notre s^{te} Mère - II p.364 : L'excellence de l'esprit de notre Institut consiste en l'amour de l'humilité, vileté et abjection : quand cette humilité défaudra, notre excellence manquera. Pour être vraie fille de la Visitation, il faut être vraiment humble, mépriser l'honneur et estimer le mépris.

Notre s^{te} Mère - II p.439 : Tenons-nous basses et petites aux yeux de Notre Seigneur, des créatures et nous-mêmes. Nous avons trop bonne opinion de nous-mêmes, partant, connaissons-nous bien, et nous tenons simplement pour ce que nous sommes ; autrement nous ne prendrions pas bien l'esprit de l'Institut. Soyons donc telles que l'on ne voie respirer qu'humilité en nos paroles, en nos actions et déportements, et que cette vertu reluise davantage en nous. La douceur, selon que l'entend notre b^x Père, nous fera dépouiller de nos inclinations et passions, et nous rendra gracieuses envers le prochain, et tranquilles en nous-mêmes, sans nous chagriner de nos imperfections, ne recevant aucune sécheresse et dureté de cœur, quoi qu'il nous arrive. La vraie douceur et dilection n'est autre chose qu'un amour du cœur qui nous fait tirer à nous, par compassion, toutes les peines, souffrances et défauts de nos sœurs, pour y compatir. Cette dilection doit être si grande les unes envers les autres, que si une sœur nous demandait une pièce de notre cœur, nous la lui devrions donner, si c'était en notre pouvoir.

Ps 36,11 : *Les doux posséderont la terre et jouiront d'une abondante paix.*

- **un esprit qui ne met pas l'accent sur les austérités extérieures, les sœurs devant y suppléer par le renoncement intérieur, une grande simplicité et joie dans la vie commune.**

Notre s^t Fondateur *Entretien XIV Sur les règles* p.270 : D'autant qu'il y a moins de rigueur pour le corps, il faut qu'il y ait plus de douceur de cœur. Tous les anciens Pères ont déterminé que, où la rigueur des mortifications corporelles manque, il doit y avoir plus de perfection d'esprit. Il faut donc que l'humilité envers Dieu et la douceur envers le prochain suppléent en cette Maison à l'austérité des autres. Nous ne devenons pas parfaits et ne sommes pas plus agréables à Dieu pour la multiplicité des exercices, des pénitences et austérités, mais oui bien par la pureté d'amour avec laquelle nous les faisons. La perfection ne consiste pas aux austérités, encore que ce soient de bons moyens d'y parvenir et qu'elles soient bonnes en elles-mêmes ; néanmoins pour nous elles ne sont pas bonnes,

parce qu'elles ne sont pas de nos règles, ni conformes à l'esprit d'icelles, étant de plus grande perfection de se tenir dans leur simple observance et suivre la communauté. Celle qui se tiendra dans ces limites, je vous assure qu'elle fera un très grand chemin en peu de temps, et rapportera beaucoup de profit à ses sœurs par son bon exemple.

Notre s^{te} Mère - II p.369 : La grande besogne que nous trouvons dans nos règles et la perfection angélique à laquelle cet Institut doit aspirer, ne consistent **pas à une grande multiplicité d'actes et œuvres pénales**, beaucoup estimés du vulgaire ; mais elle nous conduit à la perfection de l'esprit, toute cachée en Dieu. C'est là notre excellence, de voir la volonté de Dieu en toutes choses et la suivre. **Cette vie cachée nous conduit à l'union divine, à la séparation de toutes les choses créées et à une parfaite pureté de cœur**, qui plaît infiniment à Dieu ; il ne nous a ainsi cachées que pour nous faire vivre de Lui et en Lui. Faisons donc de notre douce clôture un paradis en terre, et de nos cellules, le séjour de l'Époux ; rendons tout notre monastère le lieu de ses délices, et le midi de son amour pour y venir reposer. (...) Aimons tendrement et également nos chères Sœurs, et servons Notre-Seigneur d'un **esprit joyeux et content dans l'état de notre vocation**, vivant ainsi paisibles et tranquilles sous les ailes de la divine Providence.

Notre s^{te} Mère - II p.365 : Le vrai esprit de l'Institut, n'est autre que celui de Notre Seigneur, vraiment humble, vraiment simple, droit, sincère et joyeux, dans la sainte innocence et liberté.

Ps 118,111 : *Tes exigences resteront mon héritage, la joie de mon cœur.*

L'Ordre honore la Vierge Marie dans son mystère de la Visitation. Les sœurs participent à la gratuité de sa réponse, à l'émerveillement de sa louange, à son zèle pour le salut du monde.

Pape François *Vultum Dei quaerere* n°10 : De l'annonciation à la résurrection, en passant par le pèlerinage de la foi culminant au pied de la croix, Marie demeure en contemplation du Mystère qui l'habite. À l'exemple de Marie, le contemplatif est la personne centrée en Dieu, face auquel tout est redimensionné parce que vu avec un regard neuf. Celui qui s'immerge dans le mystère de la contemplation voit avec des yeux spirituels.

n°16 : La contemplation du Christ a son modèle inégalable dans la Vierge Marie. Le visage de son Fils lui appartient à un titre spécial. Mère et Maîtresse de conformation parfaite à son Fils, par sa présence exemplaire et maternelle, elle est d'un grand soutien pour la fidélité quotidienne à la prière.

n°33 : Marie très Sainte a pu accueillir la Parole parce qu'elle était une femme de silence. Un silence riche de charité qui dispose à l'accueil de l'Autre et des autres.

Notre s^t Fondateur *Sermon pour la Fête de l'Annonciation* 1621 - IX p.41 : Les Pères, considérant cette parole du Cantique des cantiques que l'épouse adresse à son Époux : *Qu'il me baise d'un baiser de sa bouche*, disent que ce baiser qu'elle désire si ardemment n'est autre que l'exécution du mystère de l'Incarnation de Notre Seigneur, baiser tant attendu et souhaité pendant une si longue suite d'années par toutes les âmes qui méritent le nom d'amantes. Mais enfin ce baiser qui avait été si longtemps refusé et différé, fut accordé à cette Amante sacrée, Notre Dame, laquelle mérite le nom d'Épouse et d'Amante par excellence au-dessus de toutes autres. Il lui fut donné par son céleste Époux au même moment qu'elle élança ce soupir très amoureux : *Qu'il me baise d'un baiser de sa bouche !* Ce fut alors que cette divine union du Verbe éternel avec la nature humaine, représentée par ce baiser, se fit dans les entrailles sacrées de la glorieuse Vierge. Voyez comme cette Amante exprime délicatement ses amours : *Qu'il me baise*, c'est-à-dire : Que ce Verbe qui est la Parole du Père, sortant de sa bouche, vienne s'unir à moi par l'entremise du Saint Esprit, qui est le soupir éternel de l'amour du Père envers son Fils et du Fils envers son Père. Mais quand est-ce que ce divin baiser fut donné à cette Épouse ? Au même instant qu'elle répondit à l'Ange cette parole tant désirée : *Qu'il me soit fait comme vous dites*. Ô consentement digne de grande réjouissance pour les hommes, d'autant que c'est le commencement de leur bonheur éternel. (...) Or je sais bien que nul ne peut jamais parvenir à un si haut degré de perfection que de **dédier aussi absolument son amour à Dieu et à la suite de sa divine volonté** comme fit Notre Dame ; mais pourtant nous ne devons pas laisser de le désirer, et commencer le plus tôt et le plus parfaitement possible selon notre capacité.

Notre s^t Fondateur *Sermon pour la Fête de la Visitation* 1621 - X p.65 : Cependant Notre Dame ne se contenta pas de s'être ainsi humiliée devant la divine Majesté, car elle savait que l'humilité et la charité ne sont en leur perfection si elles ne viennent à **passer au prochain**. De l'amour de Dieu procède celui du prochain. (...) Or la Sainte Vierge, sachant cette vérité, se leva promptement et s'en alla diligemment vers les montagnes de Juda pour servir sa cousine. En quoi elle fait paraître une grande humilité et charité ; car dès qu'elle se vit Mère de Dieu elle s'humilia jusqu'à que de se mettre aussitôt en chemin pour aller assister cette bonne femme.

Notre s^t Fondateur *Sermon pour la Fête de la Visitation* 1618 - IX p.159 : Ne pensez-vous point que ce qui incita plus particulièrement notre glorieuse Maîtresse à faire cette visite ce fut sa charité très ardente et une très profonde humilité qui la fit passer avec cette vitesse et promptitude les montagnes de Judée ? Certes, ce furent ces deux vertus qui la poussèrent et lui firent quitter sa petite Nazareth, car la charité n'est point oisive : elle bouillonne dans les cœurs où elle règne et habite, et la très sainte Vierge en était toute remplie, d'autant qu'elle avait l'Amour même en ses entrailles. Elle était en des continuels actes d'amour, non seulement envers Dieu avec lequel elle était unie par la

plus parfaite dilection qui se puisse dire, mais encore elle avait l'amour du prochain en un degré de très grande perfection, qui lui faisait **désirer ardemment le salut** de tout le monde et la sanctification des âmes.

Idem p.168 : La très sainte Vierge entendant ce que sa cousine disait à sa louange, s'humilia et **rendit de tout la gloire à Dieu** ; puis confessant que tout son bonheur procédait de ce qu'Il avait regardé l'humilité de sa servante, elle entonna ce beau cantique Magnificat.

P.169 : Soyez donc mes chères sœurs, bien soigneuses de former votre vie sur la sienne ; soyez douces, humbles, charitables et débonnaires, et magnifiez en cette vie le Seigneur avec elle. Que si vous le faites fidèlement et humblement en ce monde, indubitablement vous chanterez au ciel, avec la même Vierge, *Magnificat*.

Ps 144,21 : *Que ma bouche proclame les louanges du Seigneur ! Son Nom très saint, que toute chair le bénisse toujours et à jamais !*

« ... **Vraiment, notre petite Congrégation est un ouvrage du Cœur de Jésus et de Marie. Le Sauveur mourant nous a enfantés par l'ouverture de son Sacré-Cœur** ».

Voici le texte intégral :

Notre s^t Fondateur *Lettre à notre s^{te} Mère* 10.06.1611 - XV p.63 : Bonjour ma très chère Fille. Un accommodement qu'il me faut faire entre deux de nos pasteurs de Gex, me prive de la consolation d'aller voir mes plus chères brebis et de les repaître moi-même du Pain de vie. Voilà M. Rolland qui va suppléer à mon défaut. Toutefois il n'est pas assez bon messager pour vous porter la pensée que Dieu m'a donnée cette nuit : que notre maison de la Visitation est, par sa grâce, assez noble et assez considérable pour avoir ses armes, son blason sa devise et son cri d'armes. J'ai donc pensé, ma chère Mère, si vous en êtes d'accord, qu'il nous faut prendre pour armes un unique cœur percé de deux flèches, enfermé dans une couronne d'épines, ce pauvre cœur servant d'enclavure à une croix qui le surmontera, et sera gravé des sacrés noms de Jésus et de Marie...

Note : Ce jour où le S^t donnait de telles armes et une telle devise à sa chère Congrégation est une date mémorable dans l'histoire de la Visitation. Elle n'est pas négligeable non plus pour l'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur, car en 1611, le 10 juin tombait le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement.

... Ma fille, je vous dirai à notre première vue mille petites pensées qui me sont venues sur ce sujet ; car **vraiment notre petite Congrégation est un ouvrage du cœur de Jésus et de Marie. Le Sauveur mourant nous a enfantés par l'ouverture de son Sacré Cœur** ; il est donc bien juste que notre cœur demeure, par une soigneuse mortification, toujours environné de la couronne d'épines qui demeura sur la tête de notre Chef, tandis que l'amour le tint attaché sur le trône de ses mortelles douleurs.

Remarquons dans le texte ci-dessus tous les passages qui s'opèrent : le cœur de Jésus et de Marie ; puis le Cœur de Jésus mourant enfin notre cœur. Le blason nous redit tout cela.

« *ouvrage du cœur de Jésus et de Marie* »

Notre b^x Père tend toujours à l'unité. On le voit dans la sainte amitié qui le lie à notre s^{te} Mère, il dira au soir de sa vie (1620 ou 1621) : Je sens cette unité que Dieu a faite, d'un extraordinaire sentiment.

Précédemment, il lui avait écrit :

Le 6 mai 1608 : L'autre jour en l'oraison, considérant le côté ouvert de Notre Seigneur et voyant son Cœur, il m'était avis que nos cœurs étaient tout autour de lui, qui lui faisaient hommage comme au souverain Roi des cœurs. Qu'à jamais soit-il notre cœur !

Et le 28.05.1610 : Quand vivrons-nous nous-mêmes, mais non pas nous-mêmes, et quand sera-ce que Jésus-Christ, vivra tout en nous ? Je m'en vais un peu faire d'oraison sur cela, où je prierai le Cœur royal du Sauveur pour le nôtre. Je suis, en Jésus-Christ, plus vôtre, et admire ses accroissements. (...) Pourquoi pensons-nous qu'il ait voulu faire **un seul cœur de deux**, sinon afin que ce cœur soit extraordinairement hardi, brave, courageux, constant et amoureux en son Créateur et son Sauveur, par lequel et auquel je suis tout vôtre.

Ces remarques au sujet du cœur indivisible de notre b^x Père et de notre s^{te} Mère, nous conduisent plus haut jusqu'à cet unique Cœur de Jésus et de Marie :

Notre s^t Fondateur *TAD* Livre VII chap. XIII : Si les 1^{ers} chrétiens furent dits n'avoir qu'un cœur et qu'une âme, à cause de leur parfaite mutuelle dilection, si s^t Paul ne vivait plus lui-même, ains Jésus-Christ vivait en lui, à raison de l'extrême union de son cœur à celui de son Maître, par laquelle son âme était comme morte en son cœur qu'elle animait, pour vivre dans le Cœur de son divin Sauveur qu'elle aimait, ô Dieu, combien est-il plus véritable que la sacrée Vierge et son Fils n'avaient qu'une âme, qu'un cœur et qu'une vie ; en sorte que cette sacrée Mère, vivant, ne vivait pas elle, mais son Fils vivait en elle !

Si donc un serviteur amant (s^t Paul) osa dire, et le dit en vérité, qu'il n'avait point d'autre vie que celle de son Maître, combien plus hardiment et ardemment devait exclamer cette Mère : Je n'ai point d'autre vie que la vie de mon Fils, ma vie est toute en la sienne, et la sienne toute en la mienne ! Car ce n'était plus union, ains **unité de cœur, d'âme et de vie entre cette Mère et ce Fils**.

Constitution 1

Notre s^t Fondateur *Constitution de la Directrice* n°33 : La directrice tâchera surtout d'imprimer dans le cœur de ses novices que toutes les sœurs de la congrégation ne doivent avoir qu'un seul cœur et qu'une seule âme, avec mémoire continuelle que **Notre Seigneur par son inspiration et vocation, et Notre Dame par une secrète visitation** de laquelle elle a visité leur cœur, les a jointes et unies ensemble, afin que jamais elles ne fussent séparées d'amour et de dilection, ains qu'elles demeuraissent en unité d'esprit par le lien de charité, qui est le lien de perfection.

Notre s^t Fondateur *Lettre à une novice de la Visitation* - XXI p.48 : Dieu veuille recevoir en sa main dextre votre esprit que vous lui présentez, ma très chère fille, et vous fasse saintement continuer à le servir en cette Congrégation à laquelle il lui a plu vous faire entrer. C'est à lui que vous en devez le remerciement, qui vous y a puissamment attirée, et a tourné les cœurs de ces chères Sœurs devers le vôtre et le vôtre devers le leur, et tous ensemble devers la Croix et sa Mère très sainte. Vivez ainsi, demeurez en ce point, et aimez cette sainte simplicité, humilité et abjection que la divine Sagesse a tant estimée, qu'elle a laissé pour un temps l'exercice de sa royauté pour pratiquer celui de la pauvreté et abaissement de soi-même jusqu'au signe et période de la Croix, où sa Mère ayant puisé cette affection, elle l'a répandue par après dans le cœur de toutes ses vraies filles et servantes. Pour cela, ma très chère fille, votre gloire soit à jamais en la Croix de Celui sans la Croix duquel nous n'aurions jamais la gloire.

Notre s^t Fondateur *Lettre à notre s^{te} Mère* - XXVI p.184 : Vous savez que notre glorieuse Maîtresse me donne toujours une aide particulière quand je parle de sa divine Maternité. Je la supplie, cette sacrée Dame, de mettre sa main dans le précieux côté de son Fils pour y prendre ses plus chères grâces, afin de nous les donner avec abondance.

Notre s^t Fondateur *Lettre à notre s^{te} Mère* 7.12.1613 - XVI p. 112 : Oui ma très chère Mère, remettez-bien votre cœur entre les mains de **notre chère Maîtresse**, qui sera conçue ce soir en la commémoration que nous en ferons, et je le lui demanderai ; car, ma chère Mère, je suis bien résolu de ne vouloir plus de cœur que celui qu'elle me donnera, cette **Mère du Cœur des cœurs**. Ah Dieu, que j'ai grand désir de tenir les yeux sur cette belle étoile en notre navigation ! Jésus soit notre cœur !

Dans la lettre suivante pour la fête de notre s^{te} Mère, on devine l'une des mille particularités spirituelles que notre s^t Fondateur voyait dans le mystère de la Visitation : l'amour de Jésus et de Marie gravé sur le cœur comme sur notre blason :

Notre s^t Fondateur à notre s^{te} Mère 24.06.1612 : Voyez-vous une rose, ma très chère Fille ? Elle représente le glorieux s^t Jean, duquel la vermeille charité est plus éclatante que la rose, à laquelle encore il ressemble parce que, comme elle, il a vécu emmi les épines de beaucoup de mortifications.

Mais pensez comme ce grand homme avait gravé au milieu de son cœur la Sainte Vierge et son Enfant depuis le jour de la Visitation, auquel il ressentit, le 1^{er} des mortels, combien la Mère de cet Enfant et l'Enfant de cette Mère étaient aimables. **Hors de cette Mère et de cet Enfant, rien ne doit occuper le cœur de ma Fille et de son père.** Qu'à jamais ce glorieux et divin Jésus vive et règne en nos esprits, entre les bras de sa Sainte Mère, comme en son trône florissant !

Et voilà donc un bouquet spirituel où vous voyez deux lys dans une rose, l'un qui est né dans l'autre, et qui tous deux bénissent, de l'odeur de leur suavité et de la perfection de leur beauté, la rose des cœurs qui, par une parfaite mortification poignante, vivent nus, dépouillés et quittes de toute autre chose pour eux. Qui nous fera la grâce que nous savourions bien le miel que cette Mère abeille fait au milieu de cette fleur aimable ?

S^{te} Marguerite-Marie II p.58 : Un jour de la fête du Cœur de la Sainte Vierge, après la sainte Communion, Notre Seigneur me fit voir trois cœurs, dont celui qui était au milieu était très petit et quasi imperceptible. Les deux autres étaient tout lumineux et éclatants, dont l'un surpassait l'autre incomparablement et j'entendis ces paroles : « C'est ainsi que mon pur amour unit ces trois cœurs pour toujours ». Les trois n'en firent qu'un.

S^{te} Marguerite-Marie *Vision du 2.07.1688* - II p. 304 *La Vierge Marie aux Visitandines* : Venez, mes bien aimées filles, approchez-vous, car je vous veux rendre comme les dépositaires de ce précieux trésor que le divin Soleil de justice a formé dans la terre virginal de mon cœur.

Les filles de la Visitation doivent demeurer avec une simple confiance entre les bras, donc sur le Cœur de Notre Seigneur et Notre Dame :

Notre s^t Fondateur *Entretien XIII Sur la simplicité* p.262 : Nous devons avoir une confiance toute simple qui nous fasse demeurer en repos entre les bras de notre Père et de notre chère Mère, assurées que nous devons être que Notre Seigneur et Notre Dame, comme notre chère Mère, nous protégera toujours de sa protection et de son soin maternel, puisque nous sommes ici assemblées pour son honneur, et pour la gloire de son Fils très cher, qui est notre bon Père et très doux Sauveur.

« *Le Sauveur mourant nous a enfantés par l'ouverture de son Sacré Cœur* »

Notre s^t Fondateur *Constitution de la Directrice* n°33 : Cette Congrégation est fondée spirituellement sur le mont de Calvaire pour le service de Jésus-Christ crucifié, à l'imitation duquel toutes les sœurs doivent crucifier leurs sens, leurs imaginations, passions, inclinations, aversions et humeurs, pour l'amour du Père céleste.

Notre s^{te} Mère *Méditations pour la solitude* - III p.57 : Ô abeille mystique ! faites-moi la grâce que, dans la ruche de mon cloître et dans la petite chambrette de mon cœur, je puisse à votre exemple ménager le miel cueilli en ces saintes plaies du Sauveur. Ô Mère de douleur et fontaine d'amour, ne permettez plus que je m'éloigne du pied sacré de cette adorable Croix.

Notre S^t Fondateur *Lettre*-août septembre 1618 – XVIII p.281 : Comme notre bonne Mère, toute vigoureusement languissante me dit hier, si les sœurs de notre Congrégation sont bien humbles et fidèles à Dieu, elles auront le Cœur de Jésus, leur Époux crucifié, pour demeure et séjour en ce monde, et son palais céleste pour habitation éternelle.

S^{te} Marguerite-Marie *Lettre* 1685 - II p.193 : Voici ce qui m'est venu en pensée au sujet de notre Institut : que notre Père s^t François de Sales, craignant que les fondements de son édifice vinsent à se démolir, avait demandé un soutien capable de le défendre. Le Sacré Cœur lui a été accordé, pour le relever de ses chutes et lui servir d'asile contre les attaques de ses ennemis, et lui servir de soutien pour qu'il ne succombe à l'avenir. C'est par l'entremise de la Sainte Vierge qu'il a obtenu ce puissant protecteur.

S^{te} Marguerite-Marie *Vision de la fête de st François de Sales* - II p.49 : S^t François de Sales lui dit que Dieu lui avait commandé de visiter tous les monastères de la Visitation. Pour cela il a visité les cœurs des supérieures dans lesquels tous ceux de ses filles doivent être renfermés. Notre s^{te} Mère lui expliqua pourquoi certains cœurs se trouvèrent en dehors du cœur de leur supérieure : manque de simplicité, d'humilité, et aussi curiosité sur les défauts des autres. Elle ajouta : « C'est le plus efficace moyen que nous ayons de nous relever de nos chutes que le Sacré Cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ ; et notre s^t Fondateur l'a obtenu à notre Institut pour l'empêcher de succomber sous les artifices d'un esprit étranger, plein d'orgueil et d'ambition, qui ne cherche qu'à ruiner l'esprit d'humilité et de simplicité qui est le fondement de l'édifice que Satan ne cherche qu'à renverser, ce qu'il ne pourra faire, ayant ce Sacré Cœur pour défenseur et pour soutien.

S^{te} Marguerite-Marie *Lettre au P.Croiset* 15.09.1689 - II p.460 : Il faut vous dire qu'une religieuse de la Visitation décédée depuis environ 40 ans en odeur de sainteté [AM Clément décédée en 1661] avait eu révélation que la dévotion du Sacré Cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ prendrait son commencement dans l'Ordre de la Visitation. Et moi je pense que si cela est, que c'est par le moyen de notre s^t Fondateur lequel avait destiné toutes ses filles à rendre un continuel hommage à ce divin Cœur, en conformant toute leur vie suivant ses saintes maximes.

V^{ble} Mère Anne-Marguerite Clément-*Les tendresses du Seigneur pour une âme fidèle* p.457 (retraite 1638): Il me semble que notre b^x Père a puisé l'esprit de douceur et d'humilité au sacré côté du Sauveur où, comme un enfant d'amour, il se nourrissait des divines mamelles de son Bien-Aimé. Il buvait à la source de la vive fontaine du très doux Cœur de Jésus-Christ, où il faisait son séjour. Son repos ne pouvait être interrompu par ses plus grandes occupations, et comme Moïse conversant familièrement avec son Dieu devint le plus doux des hommes, de même notre b^x Père, par sa familiarité avec son cher Amant, a participé aux deux vertus que son Cœur divin nous a enseignées, lorsqu'il a dit : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur*. Ce saint Législateur a été inspiré de dresser un Ordre dans l'Église pour honorer l'adorable Cœur du Fils de Dieu et ses deux plus chères vertus qui sont les fondements des règles et des constitutions de la Visitation. Il n'y a point d'Ordre qui fassent profession de rendre hommage à ce divin Cœur (...) Celui de la Visitation est établi pour rendre un **continuel hommage au Cœur du Sauveur** et pour imiter sa vie cachée, aussi les enfants de ce b^x Père sont-ils les enfants de son Cœur.

Mère H.A. Lhuillier *Méditations pour les solitudes annuelles des religieuses de Sainte-Marie* (1631-1643) :

Méditation VIII, considération IV : Considérez que non seulement notre doux Sauveur nous montra son amour par toute l'œuvre de notre rédemption avec tous les chrétiens, mais qu'il nous oblige spécialement, nous autres Filles de la Visitation, par le don et la faveur qu'il a faite à notre Ordre, et à chacune de nous en particulier, de son Cœur, ou pour mieux dire des vertus qui y résident, puisqu'il a fondé notre aimable Institut sur ces deux principes : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur*. C'est le partage qui nous est échu de tous ses trésors ; ou pour mieux dire, l'abrégé de tous ses biens ensemble ; car il a donné aux autres Ordres, à l'un l'éminence de l'oraison, à l'autre l'austérité ; mais à nous, ce qu'il estimait sans doute le plus cher, puisque son précieux Cœur en est dépositaire, et sert de Table à cette aimable loi : tellement que nous pouvons avoir cette satisfaction, si nous apprenons et pratiquons bien la leçon que cet amoureux Sauveur nous donne, que nous aurons l'honneur de porter le titre de **Filles du Cœur de Jésus** ou d'Imitatrices des vertus du Cœur de Jésus.

Méditations VIII, affection IV : Cela est bien doux, ô ma chère âme, que ce débonnaire Jésus nous ai choisies pour nous faire, si nous voulons, **Filles de son Cœur**. Pourquoi, ô mon Sauveur, n'en avez-vous point favorisé quelque autre en votre Église ? Qu'avons-nous fait à votre bonté, de nous avoir destiné ce trésor de toute éternité, en ces derniers siècles !

Mère HA Lhuillier alias M^{gr} de Maupas *Vie de s^t François de Sales* 1657 2^e édition 1669 p.310 : Les Religieuses de la Visitation qui seront si heureuses que d'observer leurs règles fidèlement, pourront véritablement porter le nom de **Filles évangéliques**, établies particulièrement en ce dernier siècle pour être les imitatrices des deux plus chères vertus du Sacré-Cœur du Verbe incarné, la douceur et l'humilité, qui sont comme la base et le fondement de leur Ordre et leur donnent ce privilège particulier et cette grâce incomparable de porter la qualité de **Filles du Cœur de Jésus**.

Ps 32,11-12 : *Le plan du Seigneur demeure pour toujours, les projets de son Cœur subsistent d'âge en âge. Heureux le peuple dont le Seigneur est le Dieu, heureuse la nation qu'il s'est choisie pour domaine !*

2 *Les Constitutions établies par saint François de Sales sous le titre « Règle de Saint Augustin et Constitutions pour les Religieuses de la Visitation » sont et demeurent une base fondamentale de vie et de formation. Bien que n'ayant plus force de loi positive, elles gardent une authentique valeur de vie spirituelle, d'orientation de vie religieuse. Les sœurs seront attentives à les étudier en les replaçant dans leur contexte historique, en discernant ce qui est désuet et ce qui constitue le patrimoine toujours durable légué par les saints Fondateurs.*

Notre s^l Fondateur *Entretien XIV* – p.281 : Il faut beaucoup aimer nos Règles, puisqu'elles sont les moyens par lesquels nous parvenons à leur fin, qui est de nous conduire facilement à la perfection de la charité, qui est l'union de nos cœurs avec Dieu et avec le prochain. Et non seulement cela, mais encore de réunir le prochain avec Dieu, ce que nous faisons par la voie que nous lui présentons, laquelle est toute douce et facile, nulle fille n'étant rejetée faute de force corporelle, pourvu qu'elle ait la volonté de vivre selon l'esprit de la Visitation, qui est un esprit d'humilité envers Dieu et de douceur envers le prochain : et c'est cet esprit qui fait notre union tant avec Dieu qu'avec le prochain.

Par l'humilité, nous nous unissons à Dieu, nous soumettant à l'exacte observance de ses volontés qui nous sont signifiées dans nos Règles ; car nous devons pieusement croire qu'elles ont été dressées par son inspiration, étant reçues de la sainte Église et approuvée par Sa Sainteté, qui en sont des signes très évidents ; et partant, nous les devons aimer d'autant plus tendrement et les serrer sur nos poitrines tous les jours trois fois, par forme de reconnaissance envers Dieu qui nous les a données.

Par la vertu de douceur de cœur, nous nous unissons avec notre prochain par une exacte et pointilleuse conformité de vie, de mœurs et d'exercices, sans vouloir entreprendre de faire ni plus ni moins qu'eux et que ce qui nous est marqué en la voie en laquelle Dieu nous a mises, ains employant et arrêtant toutes les forces de notre âme à les faire avec toute la perfection qui nous est possible.

Mais remarquez que ce que j'ai dit plusieurs fois qu'il faut être non seulement ponctuelles à l'observance des Règles, mais aussi à la moindre petite dépendance, ne se doit pas entendre d'une pointillerie de scrupules. Oh non, car ce n'a pas été mon intention, mais d'une ponctualité de chastes épouses qui ne se contentent pas d'éviter de déplaire à leur céleste Époux, ains veulent faire tout ce qu'elles peuvent pour lui être un tant soit peu plus agréables.

Décret 29.01.1989 : L'Ordre de la Visitation Sainte-Marie a présenté au Siège Apostolique le projet de ses Constitutions, revues selon les directives du Concile Vatican II et les prescriptions du Code de Droit Canonique.

Après un examen approfondi et l'avis favorable du Congresso, la Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers accorde, par le présent décret, l'approbation des Constitutions de l'Ordre, rédigées en langue française, dont un exemplaire est conservé aux archives de ce Dicastère.

Dans le volume qui contiendra la législation pour les moniales de la Visitation, les Constitutions approuvées aujourd'hui par nous, seront précédées des Constitutions rédigées par saint François de Sales, sous le titre de « Règle de Saint Augustin et Constitutions pour les Religieuses de la Visitation ».

Ces deux derniers textes demeurent pour les Visitandines une base solide pour la vie et la formation. Ils n'ont plus le caractère de loi positive, mais gardent une authentique valeur de vie spirituelle, d'orientation de vie religieuse. Ils aideront les moniales à bien comprendre la pensée du saint Fondateur et son projet concernant la nature, le but, l'esprit et le caractère de l'Ordre de la Visitation. À ce titre ils conservent toute leur importance et les religieuses veilleront à s'y reporter fréquemment et à s'y conformer.

Le présent décret d'approbation des Constitutions revues, qui sont désormais la règle de vie que les moniales observeront fidèlement, entend aussi rappeler et confirmer avec autorité la valeur permanente de guide et d'inspiration des deux textes susdits.

Ainsi, par la profession des Conseils évangéliques et en vivant selon leurs propres règles, les moniales de la Visitation pourront réaliser toujours plus fidèlement, avec l'aide de Marie, leur vocation dans l'Église ».

Normes juridiques n°144 : La pensée de s^l François de Sales, parachevée avec fidélité par s^{te} Jeanne de Chantal, leur projet, que le Saint-Siège a reconnu, concernant la nature, le but, l'esprit et le caractère de l'Ordre ainsi que ses saines traditions, toutes choses qui constituent le patrimoine de l'Ordre, doivent être fidèlement maintenus par tous (cf. bref Paul V).

3d *L'Ordre de la Visitation Sainte Marie est un Institut religieux de droit pontifical dont les membres vivant en communautés et étant surtout moniales contemplatives émettent la profession des vœux solennels ou perpétuels de religion.*

CIC canon n°667 : Les monastères de moniales, qui sont ordonnés intégralement à la vie contemplative, doivent observer la clôture papale, c'est-à-dire selon les règles données par le Siège Apostolique.

Canon n°674 : Les instituts intégralement ordonnés à la contemplation tiennent toujours une place de choix dans le Corps mystique du Christ : ils offrent en effet à Dieu un sacrifice éminent de louange, ils illustrent le peuple de Dieu par des fruits très abondants de sainteté, l'entraînent par leur exemple et le font croître grâce à une

secrète fécondité apostolique. Pour ce motif, quelque urgente que soit la nécessité d'un apostolat actif, les membres de ces instituts ne peuvent être appelés à exercer une activité de collaboration dans les divers ministères pastoraux.

Normes juridiques n°142 : Selon la volonté définitive de s^t François de Sales, agréée pleinement par s^{te} Jeanne de Chantal, les monastères de la Visitation sont intégralement ordonnés à la vie contemplative. Quelques monastères toutefois ont encore une action apostolique extérieure d'enseignement de jeunes filles ou de pastorale dans l'enceinte du monastère et doivent donc affecter certaines de leurs moniales à l'un de ces ministères.

n°143 : « Les moniales émettent lors de leur profession perpétuelle, le vœu de pauvreté conformément au c.668 (§ 4.5 : renonciation totale à posséder ses biens et à en acquérir). À raison des effets de ce vœu ainsi émis cette profession est dite *solemnelle* et les sœurs peuvent être appelées *moniales*.

Les sœurs externes, leur vie durant, et toutes les sœurs de vœux temporaires émettent le vœu de pauvreté défini au c.668 (§ 1.2 : cession de l'administration des biens et dépendance de la Supérieure).

Le Souverain Pontife en est le suprême supérieur. L'Ordre ne peut se mettre sous l'autorité d'aucun Institut religieux.

Normes juridiques n°177 : Chaque monastère étant de droit pontifical, est soumis de manière immédiate et exclusive au pouvoir du Saint Siège, quant au régime intérieur et à la discipline.

n°180 : Afin que la communion avec le Siège Apostolique soit mieux favorisée, selon la manière et aux temps fixés par ce même Siège Apostolique, la supérieure de chaque monastère doit lui envoyer un bref résumé de l'état et de la vie du monastère. La supérieure doit par ailleurs faire connaître les documents du Saint-Siège les concernant en tant que religieuses et contemplatives et veiller à l'observation de ces documents.

n°147 : Chaque monastère est autonome. En dehors de sa supérieure majeure propre, il n'a aucun autre supérieur majeur et n'est associé en droit à aucun Institut de religieux, mais il est confié à la vigilance particulière de l'évêque diocésain, conformément au droit commun.

4d *Les monastères qui composent l'Ordre, sont autonomes au regard du droit commun, indépendants entre eux, mais unis par le lien du même esprit et des mêmes Constitutions.*

Pape François *Vultum Dei quaerere* n°28 : L'autonomie favorise la stabilité de vie et l'unité interne de chaque communauté, garantissant les meilleures conditions pour la vie contemplative. Mais une telle autonomie ne doit pas signifier toutefois l'indépendance ou l'isolement, en particulier envers les autres monastères d'un même Ordre. n°29 : Conscients que personne ne construit l'avenir en s'isolant, ni seulement avec ses propres forces, mais en se reconnaissant dans la vérité d'une communion qui s'ouvre toujours à la rencontre, au dialogue, à l'écoute, à l'aide réciproque, ayez soin de vous préserver de la maladie de l'autoréférencialité et protégez la valeur de la communion entre les différents monastères comme un chemin qui ouvre à l'avenir, en renouvelant et actualisant en ce sens les valeurs permanentes et codifiées de votre autonomie.

CIVCSVA *Cor orans* n°16 : L'Église reconnaît à chaque monastère *sui juris* (érigé par le Saint-Siège) une véritable **autonomie** juridique de vie et de gouvernement, à travers laquelle la communauté des moniales peut jouir de sa propre discipline et être capable de préserver son caractère et de protéger son identité.

L'autonomie du monastère favorise la stabilité de vie et l'unité interne de chaque communauté, assurant les meilleures conditions de vie aux religieuses, selon l'esprit et la nature de l'Institut auquel elles appartiennent.

Normes juridiques n°141 : L'Ordre de la Visitation est un institut religieux de vie contemplative, composé de monastères autonomes mais unis entre eux dans l'observance de la Règle de Saint Augustin et des Constitutions.

Chacun d'eux est confié à la vigilance particulière de l'évêque diocésain (cf. c.615), vigilance qui selon notre tradition, comporte de vivre en dépendance de l'évêque diocésain et sous son autorité laquelle s'exerce conformément au droit commun de l'Église et au droit particulier de l'Ordre.

CIC canon n°615 : Le monastère autonome (...) est confié selon le droit à la vigilance particulière de l'Évêque diocésain.

CIVCSVA *Cor orans* n°83-85 : ... L'évêque diocésain à l'occasion de la visite pastorale ou d'autres visites paternelles et même en cas de nécessité, peut lui-même apporter des solutions appropriées lorsqu'il constate des abus et après que des appels au supérieur majeur n'ont eu aucun effet.

Normes juridiques n°177 : À chaque monastère est reconnue la juste autonomie de vie, en particulier de gouvernement, par laquelle il possède dans l'Église sa propre discipline et peut garder intact le patrimoine de l'Ordre. Il appartient à l'Ordinaire du lieu de sauvegarder et de protéger cette autonomie. (...) L'évêque du diocèse où le monastère est situé a le droit et le devoir de faire, lui-même ou par son délégué, la visite, même pour ce qui regarde la discipline religieuse. Les sœurs du monastère agiront avec confiance à l'égard du visiteur, à qui elles seront tenues de répondre en toute vérité et charité, quand il les interrogera légitimement ; nul n'a le droit de quelque manière que ce soit, de les détourner de cette obligation ou de faire obstacle d'une autre façon au but de la visite. Tout monastère doit rendre compte de l'administration des biens temporels une fois par an à l'Ordinaire du lieu.

Notre s^{te} Mère *Lettre* 8.12-1624 n°740 – II p.472 : Non, ma très chère fille, avec la divine grâce, nous ne nous perdrons point, faute d'un général. Dieu est l'auteur de notre Institut, Il le saura bien conserver. (...) Si nous nous savons parfaitement aimer les unes les autres, nous n'avons que faire d'autres liens pour nous maintenir en notre devoir. (...) N'avons-nous pas nos prélats et nos pères spirituels ? C'est à eux à qui je me plais extrêmement de recourir.

5d *Le gouvernement de chaque monastère est confié à une supérieure, majeure, conformément au droit commun, assistée d'un conseil et d'un chapitre.*

CIC canon n°627 : Selon les constitutions les supérieurs auront leur propre conseil, auquel ils devront recourir dans l'exercice de leur charge.

CIC canon n°631 : La composition et l'étendue du pouvoir du chapitre seront définies dans les constitutions.

6d *Toutes les Sœurs sont membres de l'Ordre. Elles sont soit sœurs internes ou moniales, soit sœurs externes.*

Normes juridiques n°148 : Les sœurs des monastères sont soit moniales (sœurs internes), soit sœurs externes. Ces dernières sont depuis les origines sœurs professes de vœux simples incorporées au monastère. Elles participent non seulement à la vie du monastère en assurant les relations extérieures, mais aussi en vertu du droit propre font le même noviciat que les sœurs internes, participent, autant qu'il est possible, à la vie de prière communautaire et personnelle des sœurs internes.

7d *Le droit de l'Église qui régit l'Ordre est exprimé par le droit commun de l'Église et le droit particulier de l'Ordre, ce dernier étant défini par les Constitutions approuvées par le Saint-Siège.*

Normes juridiques n°177 : Chaque monastère étant de droit pontifical, est soumis de manière immédiate et exclusive au pouvoir du Saint-Siège quant au régime intérieur et à la discipline.

CIC canon n°617 : Les supérieurs accompliront leur charge et exerceront leur pouvoir selon le droit universel et le droit propre.

8d *Les Constitutions ne peuvent être modifiées que par une intervention spéciale du Saint-Siège qui précisera alors les modalités de réalisation. Leur authentique interprétation lui revient également.*

Normes juridiques n°144 : Les Constitutions sont approuvées par le Saint-Siège et ne peuvent être modifiées que selon les modalités qu'il définira en temps opportun et avec son consentement. Des demandes de modifications peuvent émaner normalement de la supérieure du monastère d'Annecy et des présidentes des fédérations de l'Ordre.

n°190 : Seul le Saint-Siège peut dispenser l'Ordre de façon permanente d'une loi propre des Constitutions.

La supérieure d'un monastère ne peut que déterminer l'application pratique d'un point de droit dans son monastère, selon l'histoire et la tradition de l'Ordre.

Notre s^t Fondateur *Entretien XIV Sur les règles* – p.287 : N'y a-t-il point d'exception en Religion ? Les Règles obligent-elles également ? Sans doute. Certes, il y a des lois qui sont justement injustes. Par exemple, le jeûne du Carême est commandé pour un chacun : ne vous semble-t-il pas que cette loi soit injuste, puisqu'on modère cette injuste justice donnant des permissions et des dispenses à ceux qui ne la peuvent pas observer ? De même en Religion : le commandement est également pour tous et nul de soi-même ne s'en peut dispenser, mais les Supérieures modèrent la rigueur selon la nécessité d'un chacun.

Normes juridiques n°190 : La supérieure peut dispenser temporairement son monastère d'un point disciplinaire des Constitutions. Elle peut accorder une dispense d'un point disciplinaire des Constitutions à une sœur de façon permanente.

9d *Dans les Constitutions, le Cérémonial et les Coutumiers :*

- 1. Les prescriptions qui proposent les lois de Dieu ou de l'Église gardent en conscience leur valeur propre ;*
- 2. Les normes qui se réfèrent à la pratique des vœux et en déterminent la matière obligent comme les vœux eux-mêmes ;*
- 3. Les prescriptions relatives à la discipline de vie religieuse, personnelle et communautaire, n'obligent pas par elles-mêmes sous peine de péché. Toutefois le motif d'une violation de l'un de ces points ou les conséquences pour la personne ou la communauté entraînent souvent une responsabilité morale. On en appréciera devant Dieu la nature et la gravité, à la lumière notamment de l'enseignement de saint François de Sales, toujours avec prudence et bonté.*

Notre s^t Fondateur *Entretien I sur l'obligation des constitutions* – p.1 : Ces règles et constitutions n'obligent aucunement d'elles-mêmes à aucun péché, ni mortel ni véniel, ains seulement sont données pour la direction et conduite des personnes de la Congrégation. Mais pourtant, si quelqu'une les violait volontairement, avec mépris, ou bien avec

scandale tant des Sœurs que des étrangers, elle commettrait une grande offense ; car on ne saurait exempter de coulpe celle qui arrive à déshonorer les choses de Dieu, dément sa profession, renverse la Congrégation, nie et dissipe les fleurs de bon exemple et de bonne odeur qu'elle doit produire envers le prochain : si bien qu'un tel mépris volontaire serait enfin suivi de quelque grand châtement du ciel, et spécialement de la privation des grâces et dons du Saint-Esprit, qui sont ordinairement ôtés à ceux qui abandonnent leurs bons desseins et quittent le chemin auquel Dieu les a mis.

À Dieu ne plaise que jamais aucune des Filles de la Visitation s'égare si fort du chemin de l'amour de Dieu qu'elle s'aïlle perdre dedans ce mépris des règles par désobéissance, dureté et obstination de cœur ; car, que lui pourrait-il arriver de plus malheureux ?

Il faut croire qu'à mesure que le divin amour fera progrès ès âmes des Filles de la Congrégation, il les rendra toujours plus exactes et soigneuses à l'observation de leurs Constitutions. L'amour est fort comme la mort, donc les attraites de l'amour seront aussi puissants à faire exécuter une résolution comme les menaces de la mort. Si bien que les Filles de la Congrégation, par la suave violence de l'amour, observeront autant exactement leurs règles, Dieu aidant, que si elles y étaient obligées sous peine de damnation éternelle.

Notre s^{te} Mère – II p.111 : Dieu veuille qu'à l'heure de notre mort nous puissions dire que nous achevons notre vie, ayant achevé l'accomplissement de notre perfection, selon cette sainte règle. Je vous supplie, mes Sœurs, armons-nous de générosité, pour marcher fervemment dans ce chemin de notre sainte règle ; il aboutit au ciel. Courage donc, Dieu est pour nous ; qui nous contredira ? Dieu est des nôtres, il tiendra notre parti. Hélas, nous l'avons vouée de franche volonté, sans que personne nous y ait contraint. La Religion ne pensait point à nous : nous la sommes venue chercher ; nous avons d'une franche volonté quitté le monde, pour nous dédier à Dieu par l'observation de cette sainte règle. Gardons-la donc exactement ; aimons-la précieusement et puissamment.

Voir Normes juridiques.